



Janvier 2009 - N° 98 - Prix 1 Euro

PERSPECTIVES

éducation formation

ÉDUC' ACTION



LA CRISE, C'EST EUX
L'AVENIR, C'EST NOUS...
TOUS !



Sommaire

p. 2 - Journée d'études

p. 3 - Edito

p. 4/5 - Action

. Action

. Budget

p. 6 à 12 - Actualité

. Voie professionnelle

. Réforme du lycée

. Enseignement des langues

. SEGPA/EREA

. 1^{er} degré

. Formation : concours 2009

p. 13 - Rencontre

p. 14 - Solidarité

. Elèves sans papiers

p. 15 - En bref

. Ya de l'écho

p. 16/17 - Revendication

. Salaire, RGPP, DEPP

p. 18/19 - Pratique

. Grève premier degré

. Retraite

p. 20 à 27 - Congrès

. Résolutions de congrès

p. 28 à 31 - Elections

. Nouveaux élus

. Résultats

p. 32 - B. Thibault à Lille



Journée d'études confédérale "La difficulté scolaire et les inégalités scolaires et sociales"

■ Première table ronde

◆ Qu'est-ce que la difficulté scolaire ?

Ses causes et ses effets : échec scolaire, sorties sans diplômes ou qualification...

◆ Quels liens inégalités sociales/inégalités scolaires ?

Participation de : J-Pierre Terrail, chercheur en Sciences de l'Educ.

Denis Butlen, formateur IUFM

Dominique Luciani, psychologue

■ Deuxième table ronde

◆ Comment la difficulté scolaire est-elle traitée aujourd'hui ?

◆ Quelles réponses scolaires et sociales à apporter en lien avec les objectifs de la CGT en matière de démocratisation de l'École et de justice sociale.

Participation de : Philippe Goémé, président de la FESPI

Annie Cassard, présidente de la FNAREN

Mercredi 25 mars 2009

→ A la CGT (Montreuil), salle du CCN, de 9 h à 17 h

→ Bulletin d'inscription sur notre site (www.unsen.cgt.fr) avant le 20.03.2009

→ Contacts et information : 01 48 18 81 37 (Secteur confédéral formation)

LA CRISE C'EST EUX,
LA SOLUTION C'EST NOUS...
TOUS !

29 JANVIER 09
ACTION
NATIONALE
UNITAIRE

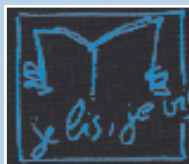
Salaires
Emplois
Retraite
Protection sociale
Services publics

la cgt Une force
à vos côtés

www.cgt.fr



Bonne année
de luttes solidaires
et de mobilisations
offensives !



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Périodicité : bimestrielle

CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43

e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Catherine Perret,
Co-secrétaire générale



2009 : hisser haut le drapeau de la mobilisation !

L'année 2008 s'est achevée, et avec elle s'est enfin terminée l'année de la présidence française au sein de l'Union Européenne. Mais, le président Sarkozy ne tolère pas de ne plus être dans la lumière et se jette sur tous les dossiers laissés en souffrance par ses ministres. C'est pourquoi, en 2009, il a entamé, dès potron-minet, le tour de France des vœux présidentiels en direction, des magistrats, des soignants, des personnels du ministère de la culture et ceux de l'Éducation nationale...

Tous ont en commun de rendre des missions de service public, essentielles au bien être de la société. Tous sont confrontés à des contre réformes à la fois comptables, iniques et inefficaces.

Tous sont en lutte depuis des mois et seront réunis lors de la journée interprofessionnelle de grève et de manifestation unitaire du 29 janvier.

Tous sont déjà convaincus qu'il faudra, non seulement faire nombre mais aussi poursuivre la construction des luttes au-delà.

Face à ces solidarités qui se nouent, le président est à l'"ouest", à St Lô, où il encourage la surenchère politicière, pointe l'immobilisme des organisations syndicales, les accuse d'être responsables des conséquences sociales d'une crise financière générée par la politique libérale qu'il promeut.

Pour exister, N. Sarkozy annonce qu'il reprend la main sur l'École, en particulier sur la réforme du lycée, reportée devant les risques d'explosion de la jeunesse à la veille des vacances de Noël.

Il s'engage personnellement aux côtés de X. Darcos et du chantre des expérimentations de la méritocratie, R. Descoins... mais ne change rien. La France, les lycéens, leur famille, les professionnels de l'Éducation n'ont encore rien compris... Alors, *"je vais vous expliquer"*...

L'année 2009 serait donc, pour le gouvernement, celle des retours en arrière : retour à la consultation Thélot de 2004, retour à la lettre présidentielle aux éducateurs de 2007, retour à la stratégie de Lisbonne et au processus de Bologne avec sa *"bataille de l'intelligence"* des années 2000...

Notre vœu pour 2009, c'est la *"bataille des avancées sociales"*... sur l'ensemble des dossiers essentiels pour la majorité des Français afin que la politique puisse efficacement combattre la crise économique et sociale.

Notre vœu spécifique pour l'École, c'est la remise à plat de toutes les décisions rétrogrades, de l'organisation de la semaine de 4 jours avec l'externalisation du soutien scolaire au démantèlement des trois voies du lycée, du socle minimum à l'orientation précoce... C'est le choix d'un projet d'école progressiste.

Notre vœu pour les enseignants se résume à quelques mots simples mais préalables à toute négociation, *"emploi, salaire, conditions de travail"*...

Bonne année à toutes et à tous !

Montreuil, le 14 janvier 2009

L'action de tous pour tous !

L'actualité, toujours la même à la veille des vacances de Noël, est marquée chaque année par le vote du budget à l'Assemblée. Les conséquences en matière de carte scolaires se dessinent pour janvier...

Cependant, depuis octobre, en particulier après la manifestation nationale du 19 rassemblant environ 100 000 personnels de l'éducation, jeunes et parents, la mobilisation se poursuivait, sous différentes formes souvent inventives, .

• **Le 20 novembre** fut l'occasion de démontrer à un ministre au discours lancinant consistant à dénigrer les organisations syndicales, que les personnels partageaient leur crainte d'une casse organisée du service public d'éducation.

Coups budgétaires et RGPP aggravées sous prétexte de crise, mises en oeuvre à marche forcée de réformes contestées par la majorité des personnels et l'ensemble des usagers de l'école (RASED, heures annualisées, SMA, EPEP, généralisation du bac pro 3 ans et grilles horaires, réformes de la classe de seconde dès 2009, de la formation...), lot de contestations légitimes et durables devenu un point de nécrose entre X. Darcos et la majorité des citoyens.

• Ainsi, dans un contexte de contestation lycéenne et tirant profit de sa connaissance des philosophes grecs, **le ministre fit volte face en reportant la réforme du lycée à 2010.**

L'Élysée a grandement pesé dans le choix de mettre un coup d'arrêt à l'odyssée, de crainte sans doute que son ministre préféré ne cède encore aux lobbies et finisse par rendre la réforme par trop coûteuse et incohérente.

N'avait-il pas promis à la CGT Educ'action, trois jours avant d'enterrer son projet, de renforcer le grec en seconde ? Sans doute eut-il voulu que les lycéens comprennent mieux le langage actuel de la contestation ?

Cet ajournement de la réforme en seconde dès 2009 est, pour la CGT Educ'action, le

premier recul d'un gouvernement et d'un Président qui disaient ne connaître aucun repos avant d'avoir profondément et durablement transformé notre société.

• **Beaucoup reste à faire**, car pas de recul encore dans le domaine professionnel. Bien au contraire, les premières cartes de formation révèlent une **accélération de la généralisation du bac pro 3 ans et des suppressions d'emplois** qui les accompagnent.

Parallèlement, la réforme de la formation professionnelle et le **démantèlement de l'AFPA**¹ se poursuivent mettant gravement en péril cet organisme performant, fer de lance d'un service public de formation et de qualification qui reste à imposer. Se poursuit également le **démantèlement du CNDP, des CRDP et CDDP**, remettant en cause l'accès des personnels à la documentation pédagogique, d'autant plus essentielle à la réalisation de



leur mission que leur droit à formation disparaît.

Le retrait des mises à disposition des personnels de l'Éducation nationale pour **l'éducation populaire et les associations** reste programmé. Il va rompre, dans de nombreuses campagnes comme dans les ZEP, le fragile équilibre de la *réussite éducative*.

Globalement, l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire est maintenue malgré la démonstration de son inefficacité et la contestation généralisée.

La CGT organisera d'ailleurs sur la question de **la difficulté scolaire une journée d'étude à Montreuil, le 25 mars** prochain, avec des chercheurs, des professionnels de RASED notamment, et en présence de syndicalistes dont le secrétaire général de la confédération.

Le gouvernement poursuit aussi, en lien avec la LRU² une réforme, contestée par tous, de la formation et du recrutement des maîtres passant par **la disparition des IUFM et la masterisation** (États généraux de la formation, actions des étudiants et personnels des IUT,...).

• **Il s'agit maintenant de faire reculer le ministre et d'ouvrir de véritables négociations** sur l'ensemble des dossiers contestés. Il doit admettre de revoir, à la fois, la méthode et le fond.

La mode du protocole a vécu. Il sclérose d'emblée toute réflexion collective constructive, induisant, avant même la discussion, les conclusions décidées à Bercy et à appliquer par un X. Darcos se qualifiant de "ministre de la parole présidentielle".

Ainsi, la CGT Educ'action demande, en préalable, la garantie d'un véritable dialogue social et la mise sur la table de toutes les questions d'éducation, ainsi que la revalorisation des salaires et des conditions de travail des personnels.

C'est le sens de **l'appel à la grève interprofessionnelle et unitaire, le jeudi 29 janvier**, sur les questions de salaire, d'emploi et de défense des services publics.

Comme en Italie cet automne, en Grèce cet hiver, nous ne gagnerons pas isolés dans nos secteurs. C'est tous ensemble qu'il faut lutter pour d'autres choix de société, c'est tous ensemble qu'il faut agir.

Cela implique de construire une lutte massive rassemblant plusieurs millions de salariés, privés d'emploi, retraités dans cette manifestation.

Catherine Perret

¹ Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

² Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

Budget 2009 : coupes sombres pour le service public !

13 500 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, sur les 30 000 de la Fonction publique, sont programmées en 2009.

À la veille de Noël, leur répartition dans les académies a été partiellement présentée au CTPM*. En effet, les 3 000 emplois supprimés au titre de "l'amélioration de l'efficacité du remplacement" (agence intérim en gestation) ne sont pas encore répartis.

La CGT Educ'action, avec l'ensemble des organisations, a refusé d'y siéger, estimant qu'il n'y avait aucun consensus possible hors la restitution des emplois à hauteur des besoins.

Dans le premier degré

Sont confirmées les **6 000 suppressions** d'emploi annoncées début septembre. X. Darcos s'était alors empressé de démentir... puis de justifier, arguant de la mise en oeuvre du "travailler avec moins mais mieux" !

Ainsi, alors que le nombre d'élèves augmente, le nombre de postes diminue.

L'école **maternelle et élémentaire** est la principale cible de la politique budgétaire.

C'est pourquoi, le ministre s'attaque d'abord aux **RASED**, 1/3 de ces postes était ciblé (cf p. 10).

Rien d'étonnant puisque la réforme de l'organisation de la semaine en 4 jours constituait par essence la mort programmée de ce dispositif essentiel d'aide à la difficulté scolaire.

Dans ce projet, le tri opéré est purement mathématique : plus il y a d'effectifs, plus on peut récupérer d'emplois de maîtres spécialisés. Ainsi, Lille, Créteil, Versailles ou Marseille, des régions économiquement et socialement très touchées, paieraient l'addition.

La diminution de 1 000 postes de stagiaires au **concours PE** confirme que le ministre acte également les économies que procure la semaine de 4 jours, l'externalisation du soutien et la réorganisation des services, et indique que cette politique de restriction s'inscrit dans la durée.

La suppression de 500 postes de **mises à disposition** (auprès d'associations d'éducation populaire, CDDP...) témoigne de la volonté de faire de l'école un sanctuaire coupé du monde extérieur et d'abandonner un pan entier de la société. Suppressions également de 500 emplois dans l'**administration** (400 dans les aca-

démies, 100 au ministère) et sa politique "d'amaigrissement de l'État mammoth" se poursuit par la disparition programmée ou l'externalisation des missions.

Le projet est aussi de transférer une partie des personnels administratifs à la création des **EPEP** (Établissement Public d'Enseignement Primaire).

L'éducation subit une attaque globale. Pour le gouvernement, il s'agit de réduire durablement les postes, et de changer profondément l'organisation et la finalité de l'école.

Dans le second degré

Le projet de réforme du lycée, reporté depuis, prévoyait qu'il fallait donner l'apparence d'un second degré épargné afin de garantir quelques signatures de protocoles par quelques organisations syndicales minoritaires, sur le modèle du bac pro 3 ans.

Les **7 350 suppressions** produiront de fortes dégradations dans les établissements (augmentation des effectifs, recours accru aux heures-sup, maintien de la précarité, dégradation de conditions d'affectation et multiplication des postes partagés, disparitions de sections ou d'enseignements...).

La création de "500 postes pour les lycées difficiles", annoncée mais à répartir... ultérieurement, cache mal la réalité des suppressions.

Au prétexte d'une réduction des effectifs élèves en lycée (- 20 600 en lycée général et technologique, - 7 000 en LP) mais au mépris de leur augmentation en collège (+ 16 300), le ministre supprime 2 000 postes dans le public et 300 dans le privé.

Pour une moyenne d'à peine 9 élèves en moins, on aboutit à un poste supprimé. Lille (- 376) ; Nancy (- 328) ; Créteil (- 321) ; Versailles (- 319) sont encore les plus touchés.

Les académies du centre et de l'Est atteignent aujourd'hui, notamment compte tenu de leur ruralité, des seuils critiques remettant en cause toute politique d'aménagement du territoire.

Les académies du Sud telles Montpellier (+ 65) ou Toulouse (+ 64), malgré les résultats du dernier recensement, reçoivent une dotation sans commune mesure



avec l'augmentation des effectifs. La hausse des effectifs en collège était annoncée par toutes les études démographiques.

La CGT Educ'action a mis en garde les ministres successifs sur les risques, à terme, d'une **pénurie d'enseignants**, sans autre réponse que des balbutiements comptables !

Le ministre en place comptait s'en sortir avec la réforme du lycée et ses milliers de suppressions de postes. **Il devra revoir transfert et répartition en 2009, au moins pour les deux premières voies. Et nous exigeons qu'il recule aussi sur le bac pro 3 ans.**

La mesure concernant les 3000 remplaçants est encore obscure bien que programmée par la loi de finances. Il s'agit de laisser place à une **agence intérimaire du remplacement**. Deux outils ordinaires du secteur privé seront sans doute activés : le recours à la grande précarité (vacations) et aux heures supplémentaires...

Contre ces mesures budgétaires qui détruisent toute ambition éducative, il est temps d'agir.

Pour la CGT Educ'action, l'heure n'est pas au défaitisme. Débattons de ces contre réformes et des annonces budgétaires qui les accompagnent, tenons partout des assemblées générales pour que chacun se mette en situation de les combattre.

La journée interprofessionnelle du 29 janvier est l'occasion de clamer, tous ensemble, que l'école est l'affaire de toute la société !

Catherine Perret

* CTPM : comité technique paritaire ministériel

Voie professionnelle : doit suspendre

Les textes réglementaires redéfinissant la voie professionnelle vont être promulgués après que les instances statutaires, plusieurs fois boycottées par les organisations syndicales, aient fini par se tenir.

On retiendra que :

- le plus souvent, le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a émis un avis défavorable sur les textes,
- la "concertation" qui a précédé la rédaction des projets s'est limitée aux organisations signataires du protocole d'accord (pour les enseignants : SNE-TAA et SGEN),
- les recteurs sont invités à appliquer les nouvelles dispositions et à organiser des groupes de suivi ouverts aux seuls signataires.

C'est dans ces conditions, dont chacun appréciera le caractère démocratique, que la réforme de l'enseignement professionnel aura été mise en place !

■ Orientation

A la rentrée 2009, la voie professionnelle offrira deux possibilités : l'une, ouvrant aux CAP en 2 ans, l'autre aux bacs professionnels en 3 ans. Seules, quatre spécialités de BEP seront maintenues à titre provisoire (*Carrières sanitaires et sociales, Conduite et services dans les transports routiers, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, Optique lunetterie*).

Les secondes professionnelles (première année des bacs pro 3 ans) seront rattachées à 19 champs professionnels conduisant à 55 spécialités de bacs pro. En parallèle, 20 spécialités seront organisées en filières, de la seconde à la terminale.

■ Diplômes intermédiaires

Les élèves en cours de cursus devront se présenter à un diplôme intermédiaire de niveau V, soit un BEP, soit un CAP.

Pour l'instant, on ne connaît ni le type de diplôme selon les spécialités, ni les modalités précises de l'examen. On sait cependant que le Contrôle en Cours de Formation sera très largement développé.

■ Période transitoire

Les élèves entrés en 2008 en BEP 2 ans, pourront terminer leur cursus et présenter l'examen (ancienne formule) en 2010. Ceux qui obtiendront le BEP ou le CAP en 2009 pourront être accueillis en première professionnelle (nouvelle formule). Les élèves engagés dans les cursus bac pro 2 ans à la rentrée 2008 pourront ter-

miner leur cursus et se présenter à la session 2010. Enfin, ceux qui ont entamé un cursus 3 ans en 2008 pourront évidemment être admis en première professionnelle sans pour autant être obligés de se présenter au diplôme intermédiaire.

■ Gestion des classes et des programmes

Tous les programmes de l'enseignement général ont été modifiés. Leur organisation correspond aux cursus 3 ans. Les enseignements se dérouleront dans le cadre des nouvelles grilles horaires. Au-delà de ce qu'on peut penser de la généralisation du bac pro en 3 ans, cette période transitoire risque d'être très difficile à

gérer avec des publics qui, en première professionnelle, n'auront pas eu le même cursus ni même étudié le programme de seconde.

■ Les grilles horaires

Deux grilles horaires (*tableaux ci-dessous*) seront désormais en vigueur : l'une concerne les spécialités comportant un enseignement de sciences physiques (grille 1), l'autre une deuxième langue vivante (grille 2).

La perte en volume horaire est bien entendu importante (- 35 % en enseignement professionnel, - 30 % en français Histoire-Géographie, - 30 % en maths sciences...). On passe de quatre ...

Grille 1

Disciplines et activités	Cycle 3 ans	Moyenne annuelle indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
<i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i>		
Enseignements professionnels	1 152	384
Economie-gestion	84	28
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	152	50
<i>Enseignements généraux</i>		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349	116
Langue vivante	181	60
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 ⁽¹⁾
TOTAL	2 690	896
II - Accompagnement personnalisé		
	210	70

Grille 2

Disciplines et activités	Cycle 3 ans	Moyenne annuelle indicative
I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet		
<i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i>		
Enseignements professionnels	1 152	384
Prévention-santé-environnement	84	28
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	152	50
<i>Enseignements généraux</i>		
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	380	126
Mathématiques	181	60
Langues vivantes (1 et 2)	349	116
Arts appliqués-cultures artistiques	84	28
EPS	224	75 ⁽¹⁾
TOTAL	2 606	868
II - Accompagnement personnalisé		
	210	70

Grilles 1 et 2 - Durée du cycle : 84 semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen.

⁽¹⁾ 56 h en moyenne en seconde et 84 h en moyenne en première et en terminale.

le ministre sa réforme

... années à trois, qui plus est en allongeant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour un certain nombre de spécialités.

La deuxième caractéristique concerne la gestion des heures puisqu'un volant d'heures (70 + 50 = 120 h/année) est confié à la gestion autonome des établissements. De plus, un volume complémentaire heures/professeurs globalisé sera attribué aux établissements et répartis en interne.

■ Dédoubllement et fonctionnement en effectif réduit

Les grilles déterminent les volumes horaires/élèves. A ceux-ci s'ajoute un volume d'heures/professeur de 11h30 en moyenne pour le fonctionnement en effectifs réduit.

• Pour les spécialités rattachées à la grille 1 :

- pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures/professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 11,5 ;
- pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 élèves, le volume complémentaire d'heures/professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 20 et multiplié par 5,75 ;
- une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures/professeur.

• Pour les spécialités rattachées à la grille 2 :

- pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures/professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 11,5 ;
- pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 élèves, le volume complémentaire d'heures-professeur est égal au nombre total des élèves de ces divisions, divisé par 24 et multiplié par 5,75 ;
- une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 18 ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures/professeur.

Alain Gautheron

Réforme du lycée : report mais pas abandon

Engagée à marche forcée dans un contexte de réduction d'emploi public, elle est reportée à la rentrée 2010 pour la seconde, 2011 pour la première et 2012 pour la terminale.

■ L'ex-future seconde

Suite aux pressions des organisations syndicales et des associations, l'horaire de la future seconde d'abord prévu à 27h, puis à 30h par la réintroduction des sciences expérimentales sans différenciation des disciplines (sans préciser s'il s'agirait de cours classe entière ou en groupe), est passé à 31h30 en réintégrant les SES et non la seule économie (toujours sans préciser les conditions d'apprentissage alors que le travail en autonomie nécessite des travaux dirigés en demi classe).

■ Report de la réforme

Deux jours après cette dernière concession, X. Darcos annonçait le 15 décembre le report de la réforme du lycée en raison du climat social.

Sûr de sauver "sa réforme", il prévoit de reprendre la concertation dès janvier en abordant, paraît-il, tous les sujets "sans tabou", y compris l'équilibre entre disciplines, la place et le statut des enseignants dans ce futur lycée, et il reste sur l'idée de blocs de savoir, de matières à expérimenter et surtout d'accompagnement éducatif. Ce principe d'accompagner les lycéens dans la construction de leur parcours serait conservé et approfondi, tout en gardant des parcours à dominante malgré le décroisement des séries. Le Ministre a promis que cet accompagnement serait bien assuré par les enseignants.

Le manque de lisibilité des parcours et l'égalité de traitement des élèves devant l'offre de formation ne sont donc pas pris en compte. Dans le choix du parcours, toute la difficulté pour élèves et familles sera d'avoir accès aux informations et de pouvoir les utiliser.

Affirmer, comme N. Sarkozy, qu'"il faut préparer notre jeunesse à réussir ses études supérieures" ne suffit pas. Encore faut-il permettre à tous d'accéder à l'enseignement supérieur dans la filière de leur choix, sans en éliminer un certain nombre parce que leur parcours n'était pas le bon. Soumise à des restrictions budgétaires, l'Université ne mettra sûrement pas en place des modules de substitution.

■ De vraies négociations

Même en associant mieux les lycéens dans les futures discussions, nous ne pouvons nous satisfaire d'un simple report, si le cadre rigide est conservé.

Nous exigeons de vraies négociations sans préalable sur les trois voies du lycée pour permettre la réussite de tous les jeunes, avec des passerelles pour d'éventuelles réorientations.

Les discussions des six derniers mois portaient du nombre d'emplois à supprimer qui impliquait un horaire global élève (27h), horaire largement dépassé suite aux reculs successifs. Il faut inverser cette logique et partir des besoins et des conditions d'études des élèves. Quelles disciplines ? Quel rôle pour chacune ?

Quels types d'activités nécessitent des groupes (travaux dirigés ou travaux pratiques) ?

Décréter que si les élèves sont autonomes dès la seconde cela diminuera les sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur est illusoire. Devenir autonome est un long processus que chaque enseignant a toujours accompagné aux travers des différentes activités.

Nous refusons aussi que l'offre de formation dépende du choix des établissements au nom de leur autonomie.

Puisque "sans tabous", les négociations devront prendre en compte toutes les activités hors face à face élève dans le temps de travail des personnels. Quant à leur formation, qui est aussi du temps de travail, elle ne doit pas se réduire aux seuls besoins de l'institution.

Brigitte Créteur



Enseignement des langues vivantes dans le cadre du cadre...

*Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) * a été publié en 2001, en réponse aux attentes de l'UE de voir les élèves maîtriser deux langues en plus de la langue maternelle. L'objectif, clairement économique, est de les préparer à la mobilité européenne et internationale et à l'intensification des échanges internationaux.*

Ce texte très copieux de réflexion pédagogique, commun à toutes les langues, définit six niveaux (A1/A2 : *introductif et usuel*, B1/B2 : *seuil et avancé*, C1/C2 : *expérimenté autonome et maîtrise*) dans cinq compétences (*production, compréhension et interaction orales, production et compréhension écrites*).

Ce cadre adopté en France suite aux sommets de Lisbonne (2000) et Barcelone (2002), le gouvernement a initié en 2005-2006 un plan de rénovation de l'enseignement des langues devant aboutir en 2010.

■ PROGRAMMES, PEDAGOGIE, GROUPES de COMPETENCES

Les nouveaux programmes sont organisés sous forme de paliers, chacun rendant compte des compétences à acquérir pour atteindre les niveaux définis par le CECRL. Propres à l'Éducation nationale, ils permettraient de colorer le canevas qu'est le cadre en apportant lexique, grammaire, culture. Les enseignants sont tenus d'en respecter les contenus en les appliquant aux activités langagières imposées par le cadre.

Par exemple, pour une langue commencée en école élémentaire, le palier 1 correspond au niveau A2, le palier 2 au niveau B1. En termes de programmes, le niveau B1 est visé en fin de collège pour une LV1.

Sans qu'elle soit révolutionnaire, **une pédagogie de l'enseignement des Langues Vivantes** est imposée : tâche actionnelle (mettant l'élève dans une situation proche du réel) comme objectif pour chaque séquence, distinction des différentes compétences et activités langagières, valorisation de l'oral..., le tout nettement orienté vers la communication.

Enseignants et chefs d'établissement sont fortement encouragés à mettre en place **des groupes** pour travailler distinctement **les différentes compétences** et permettre

à chacun de progresser à son rythme, dit-on. Ils se résument en fait à des groupes de niveaux et font disparaître les groupes classes hétérogènes. L'enseignant ne travaille plus avec un élève pour le faire progresser dans le groupe. Il est affecté à une compétence et à un niveau ce qui supprime son rôle de référent, exclut tout suivi individuel de l'élève, nie l'intérêt social de l'évolution au sein d'un groupe. Ces groupes ne sont pas adaptés à notre enseignement. L'acharnement à les mettre en place malgré les réticences des équipes est très inquiétant. Enseignants et pédagogues, nous devons nous y opposer.

■ EVALUATION, SOCLE COMMUN

Pour le Diplôme National du Brevet (DNB), les élèves doivent valider le niveau A2 dans une langue vivante de leur choix, qui correspond en terme de programme, pour une LV1, à une fin de 5^e, B1 étant visé en fin de 3^e.

Procéder aux validations est un véritable casse tête pour les enseignants. Quel que soit le mode d'évaluation choisi, il ne peut être juste et égalitaire comme doit l'être un diplôme national. Pour s'aligner sur l'Europe, l'Éducation nationale envoie les enseignants au charbon, leur demandant d'expérimenter des méthodes en contradiction avec les fondements de notre système scolaire.

Cette démarche n'est pas propre aux langues vivantes, elle est liée à la mise en place du socle commun.

Pour évaluer les compétences du CECRL, le ministère de l'Éducation donne une grille de référence ne correspondant pas aux programmes : c'est un livret de connaissance et de compétences du socle commun. C'est pourquoi elle ne traite que le niveau A2.

Se limiter aux items retenus signifie limiter les apprentissages au minimum requis par le socle commun, ce qui, en anglais comme ailleurs, est très réducteur.

Vigilance donc car même si l'enseignement des langues demeure par ses programmes ambitieux, encore faut-il que moyens et horaires soient suffisants pour les traiter. L'enseignement en école élémentaire est une aberration tant il est défaillant par manque de moyens.

Et surtout méfiance car sous couvert du droit à l'expérimentation pédagogique, tout est possible en matière d'organisation des enseignements. En corollaire aux restrictions budgétaires se profile une refonte totale de l'enseignement des Langues Vivantes, annualisé, sous forme de modules pour valider les compétences du CECRL.

Il ne s'agit pas "d'une nouvelle expérimentation pédagogique" mais d'une vaste transformation du système scolaire et de l'abandon des principes fondamentaux de l'Éducation nationale. Ne nous laissons pas bernier par ces prétextes.

La pression européenne a pour objectif de mettre en place un enseignement élitiste, de former des élèves à un niveau de langue purement fonctionnel permettant une grande mobilité professionnelle et géographique, au détriment d'un enseignement culturel ambitieux développant raison et esprit critique. Et le socle commun est un outil d'appauvrissement culturel, facteur de discrimination sociale.

Lucile Dupont
collège Pasteur, Noyon (sden 60)

* Téléchargeable sur le site [eduscol](http://eduscol.education.fr) :

- BO n°23, juin 2006, circulaire n° 2006-093 du 31.05.2006 : rénovation de l'enseignement des LVE
- Article D 312-16 du code de l'éducation : enseignement des LVE
- Décret n° 2007-921 du 15.05.2007 : DNB
- BO n° 6, août 2005 : programmes LVE collège palier 1
- BO n°7, avril 2007 : programmes collège palier 2
- BO n° 42, novembre 2006 : réforme du bac STG

Enseignement adapté : quel avenir pour les SEGPA et EREA ?

Dans un contexte de suppressions de postes, le "projet de circulaire d'orientations pédagogiques pour les enseignements adaptés" n'augure rien de bon pour les élèves et les personnels.

■ Depuis 2005, la pression sur les équipes existe

Les élèves de SEGPA sont considérés comme relevant de l'enseignement ordinaire et suivent les programmes du collège adapté. Avec la circulaire de 2006 qui interdit aux élèves l'utilisation de machines dites "dangereuses", les enseignements en atelier se sont transformés et les PLP doivent axer leurs enseignements sur le technologique. L'intervention renforcée des PLC (Professeurs de Lycée et Collège) sans formation particulière, a pour effet de multiplier les intervenants et remet en cause le suivi individualisé des élèves qui a lieu durant les heures de concertation, ainsi que le principe d'une équipe resserrée autour d'un projet commun.

La mise en réseau des SEGPA, fortement recommandée au prétexte avoué d'augmenter les possibilités de découvertes des champs professionnels par les élèves, n'a en réalité qu'un seul objectif : "favoriser l'optimisation des ressources humaines et matérielles". Elle a entraîné la suppression de nombreux postes de PLP dont on a, par ailleurs, déjà réduit de 2 h les enseignements. Dans les faits, ces élèves en grande difficulté qui ont besoin d'être sécurisés, sont devenus des "nomades" qui vont d'un établissement à l'autre durant leur année de 4^e, sans que l'ensemble des champs soit forcément couvert. Au final, en 3^e, ils "choisissent" bien évidemment l'atelier qui est dans l'établissement le plus proche de chez eux. La limitation des effectifs par classe (16) et par atelier (8) est aussi remise en cause par de nombreuses inspections académiques qui n'hésitent pas à les augmenter. D'autre part, avec la nouvelle CDO (Commission Départementale d'Orientation), le système d'orientation des élèves en grande difficulté scolaire vers les SEGPA/EREA a subi une transformation

de taille : davantage d'élèves handicapés sont dirigés vers l'enseignement adapté, davantage d'élèves relevant de l'enseignement adapté accèdent au collège.

La création des UPI s'est faite à moyens constants et à grands renforts d'annonces médiatiques mais aux dépens de l'enseignement adapté

Peu à peu, la spécificité de la voie remédiate offerte par la SEGPA se fond dans le collège et cette "fusion" nous interpelle dans la mesure où elle pourrait acter la disparition de ces sections.

ment des PLP pourrait devenir optionnel, voire disparaître progressivement de la structure. D'ailleurs, un paragraphe entier est axé sur l'interdiction de mettre en œuvre des exercices réellement professionnels.

L'accent est mis sur la "découverte professionnelle" dont le contenu ne se différencie guère de celui des sections DP3 ou DP6 des collèges ou LP.

Après la suppression des RASED, à quand la suppression des SEGPA et EREA ?



La réorganisation des structures adaptées entraînera le reclassement des élèves dans deux directions :

- la plupart réintègrera le collège qui verra ses sections DP se développer. Pourquoi pas, à terme, le retour aux filières du type CPPN des années 1970 ?
- une partie restera en SEGPA dans le cadre de la loi 2005 et le handicap.

Quoiqu'il en soit, les SEGPA/EREA où le tandem PE/PLP qui oeuvrait pour une remédiation au bénéfice de l'élève, n'est plus l'objectif recherché.

■ Le ministre prépare une circulaire qui renforce nos inquiétudes

Ce texte, sur lequel nous n'avons pas été consultés et dont on ignore la date d'application, franchit un nouveau degré dans cette mise à mal.

A travers un certain nombre d'évidences pédagogiques et d'objectifs qui semblent être au service de l'élève, on assiste à la mise en œuvre de la restructuration du secteur de l'adaptation.

La mise en réseau est institutionnalisée car elle permet "d'optimiser les ressources humaines et matérielles d'un groupe d'établissements". Dans la même logique d'économie de postes à tout prix, on peut déjà parier que le directeur de SEGPA se transforme en directeur de réseau de SEGPA.

Le terme "professionnel" est gommé au bénéfice "d'enseignements complémentaires" et laisse à penser que le recrute-

Le déterminisme social est, la plupart du temps, la règle pour ces jeunes issus en grande majorité de milieux très défavorisés. La CGT Educ'action a toujours défendu, dans le cadre de l'égalité des droits à l'éducation, la mise en œuvre de structures adaptées qui permettent de lutter contre ces inégalités.

L'enseignement adapté a montré son utilité. Nous combattons ce projet de circulaire.

Denise Labigne, PLP en SEGPA
(sden 69)

Le gouvernement multiplie les annonces :

- suppression de 6 000 postes dans le 1^{er} degré en 2009 (moins 3 000 postes aux concours PE, moins 3 000 RASED),
- création des EPEP, établissements autonomes avec une forte représentation des collectivités territoriales,
- formation initiale supprimée,
- mise en place d'une agence du remplacement avec recrutement de vacataires en lieu et place des titulaires de la Fonction publique...

Pour fermer des emplois dans les RASED, le gouvernement se dédouane en faisant croire que les 60 heures annuelles d'aides personnalisées pourront remédier à la difficulté scolaire. Pour convaincre, le ministère impose aux I.A. un mode opératoire très injonctif.

La réponse aux besoins des élèves ne peut se trouver dans un climat de tension perpétuelle et une réduction des moyens. Cette réduction résulte de l'application de la RGPP.

Le recours aux heures supplémentaires et aux primes ne peuvent être la réponse à une légitime revalorisation pour toute la profession. Mépris et autoritarisme au service des contre-réformes Darcos, ça suffit !

Le ministre a déjà effectué un premier recul sur la réforme du lycée. Pourquoi pas sur celles du primaire ? Donnons-nous les moyens de le faire reculer.

Les 60 heures ... et la difficulté scolaire

La mise en place, chaotique et précipitée, des 60 heures (circulaires départementales directives ou absence de cadrage, contradictions entre niveaux hiérarchiques...) a donné lieu à des interprétations très variées, notamment dans la part réservée au temps d'organisation, les inégalités selon la nature du poste occupé par les personnels (Titulaires mobiles, RASED, Directeurs, IMF...). S'y ajoutent les questions de transports scolaires, d'accueil et de restauration, de temps périscolaire...

La suppression du samedi matin et de 2 heures d'enseignement par semaine pour tous, et la mise en place de l'aide personnalisée pour certains, ont servi d'artifice au ministre pour supprimer 3 000 postes de RASED à la rentrée prochaine.

Alors qu'il prétend faire de la difficulté scolaire sa priorité, la confusion qu'il entretient entre la mise en place des 2 heures d'"aide personnalisée" et le travail spécifique des RASED montre sa volonté d'en finir avec l'existence de ces réseaux. A l'heure du premier bilan de la mise en place des 60 heures, nombre de conseils des maîtres constatent que :

- l'aide personnalisée ne répond pas à la grande difficulté scolaire et sacrifie les RASED,
- l'organisation de l'école dysfonctionne, le temps de présence effective des enseignants s'allonge,
- la fatigue des élèves concernés augmente,
- les inégalités entre écoles et entre personnels se creusent.

Le regroupement et la prise en charge d'élèves en dehors du temps scolaire obligatoire, après la classe ou pendant les congés scolaires, vont à l'encontre de la prévention et de la résolution des difficultés, cela accréditant les travaux de nombreux spécialistes.

La réponse adaptée aux difficultés passagères des élèves, c'est leur prise en charge par des maîtres supplémentaires, pendant le temps de classe, conjointement au travail des RASED et en concertation avec eux, en coopération également avec d'autres professionnels (santé, médico-social, éducatif.).

Les enfants ne "bénéficiant" pas des heures de soutien passeront davantage de temps dans les centres aérés et structures municipales pendant que leurs parents seront au travail.

De manière générale, l'Etat externalise le traitement de la difficulté scolaire et la sous-traite aux communes et aux associations.

Selon X. Darcos, l'organisation des "60 heures" ne pose aucune difficulté dans 90 % des cas.

Nous pensons le contraire ! Elle stigmatise l'élève en difficulté et il existe de nombreux blocages : l'accord entre parents, équipes pédagogiques, administration et communes est parfois impossible à établir.

Nous demandons qu'aucune sanction ne soit prise envers les collègues qui ne peuvent mettre en place le soutien.

Nous sommes inquiets quant à la façon dont l'administration va évaluer le rendu de ces heures annualisées.

Dernière minute!!!

**1 500 postes RASED
seulement seraient sédentarisés...**

... tout en maintenant les

**3 000 suppressions,
déjà budgétisées !**

Tour de passe passe donc...

**Nous attendons du ministère
des explications détaillées...**

On ne fera pas mieux avec moins !

Le ministre prétend traiter la difficulté d'apprentissage par l'aide personnalisée externalisée, les stages de remise à niveau pendant les vacances... les nouveaux programmes. La difficulté doit se traiter en classe, au moment où elle se produit, avec les moyens adaptés.

Faire face aux besoins de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants, imposent :

- la réduction des effectifs élèves par classe,
- la prise en compte des rythmes de l'enfant,
- le retrait des décrets Darcos sur les heures annualisées et l'aide personnalisée,
- une formation professionnelle initiale et continue efficace et conséquente,
- le maintien et le développement de tous les RASED et des stages de formation plus nombreux,
- le développement du temps de concertation,
- l'arrêt des pressions sur les équipes pédagogiques,
- l'augmentation générale de la rémunération, non d'une politique de primes.

effet d'annonce... inquiétude toujours !

Maternelle

L'accueil des enfants de 2 ans recule d'année en année. Il s'agit pour nous d'une régression inquiétante.

Rendre effectif le droit opposable d'accueil ne doit pas se faire dans une logique de moindre coût.

La multiplication des jardins d'éveil engendrerait un surcoût financier important pour les communes et les parents et une récupération substantielles de postes pour l'État.

Quid des enfants dans tout cela ?

Nous voulons garder notre école maternelle, y compris l'accueil des enfants dès 2 ans quand les parents le désirent.

Actuellement, le manque de moyens fait que de plus en plus fréquemment, des enfants de 3, voire 4 ans, sont sur liste d'attente. C'est inadmissible !

Nous ne sommes rassurés ni par la parole du ministre qui assure le statu quo, ni par le récent accord qu'il a signé avec l'Ageem. (Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques).

RASED

L'action se poursuit en intersyndicale et les collègues continuent à signer la pétition.

3 000 postes seront bien sédentarisés avec peut-être une possibilité de conserver une quotité étiquetée de temps de service RASED.

Il n'est pas prévu d'autres suppressions dans les années à venir.

Les formations devraient continuer, mais des difficultés apparaissent quant à celle des psychologues scolaires dont les pos-

Le Service Minimum d'Accueil

Il s'agit d'une loi scélérate. Elle contraint très fortement le droit de grève en établissant une période de négociation de 15 jours (cf. p. 19).

Il y a fort à parier que ces négociations ne seront que rarement mises en place. D'ailleurs les cinq jours de préavis existant dans toute la fonction publique, ne sont quasiment jamais utilisés pour négocier.

Elle oppose les catégories de personnels et met les petites communes dans des situations inextricables.

L'Etat se décharge sur les communes en leur demandant d'assumer une partie des conséquences du mécontentement engendré par sa politique.

C'est à lui de prendre ses responsabilités et de créer les conditions d'un vrai dialogue social afin d'éviter la grève. Cette loi doit être abrogée.

tes ne sont cependant pas touchés cette année (pas de départ en formation cette année pour certains départements, c'est le cas pour le Val de Marne par exemple).

Pour l'administration, le but est de maintenir les enseignants spécialisés dans les zones rurales et dans les ZEP.

Le ministre par contre ne voit pas l'utilité de maintenir les réseaux itinérants.

Les 3 000 postes seront choisis en fonction des réalités de terrain.

Un travail "de sélection" se mène actuellement dans les inspections académiques...

"Pas de zéro

de conduite..." bis !

Dans la même veine que le projet (avorté) de responsabilité pénale à 12 ans pour combattre la délinquance, le porte parole de l'UMP, F. Lefebvre, a relancé, en décembre, l'idée d'une détection, dès le plus jeune âge, des troubles du comportement de l'enfant.

En 2006, un tel projet s'appuyant sur un rapport de l'INSERM, avait suscité un tollé chez les professionnels de la petite enfance, éducateurs et "psys".

La CGT Educ'action a soutenu la pétition "Pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans" (plus de 46 000 signatures).

Elle s'oppose aujourd'hui vigoureusement aux choix de programmes, de conditionnement et de contention psychique des enfants, et de suspicion d'incompétence des parents. Une nouvelle fois, l'écart entre discours et mesure est flagrante. L'aide à la parentalité, la lutte contre l'échec scolaire et le développement de la prévention sont affichés mais les choix politiques et budgétaires continuent de dégrader la qualité des lieux d'accueil, de vie et d'éducation des enfants.

Les heures d'information syndicales

Dans le premier degré, le ministère demande que les heures d'information syndicales ne se tiennent plus durant le temps de classe ou les "60 heures".

Dans certains départements, les inspections académiques ont accepté l'utilisation à des fins syndicales d'une partie des journées de solidarité et de prérentrée.

Mais l'accord a aussi été donné dans au moins deux départements pour la tenue de ces heures dans l'école, sous couvert que celle-ci ne soit pas fermée durant la demi-journée concernée.

De toutes les façons possibles et imaginables, continuons à faire vivre nos droits syndicaux.

Base élèves

La CGT Educ'action a participé en novembre 2008 à la réunion qui a créé le Collectif national de résistance à Base élèves.

Plusieurs dizaines de directrices et de directeurs ont alors lancé un appel.

La CGT Educ'action les soutient, de même que les Syndicats de la magistrature, des avocats de France, SUD Education, le MRAP, la Fédération nationale pour l'école rurale (FNER), l'Union des alternatives syndicales, le Conseil National de la Résistance, Emancipation, Privacy France et tous les **membres fondateurs**.

"Avec eux, nous nous opposons à la mise en place par le Ministère de l'Education Nationale d'un fichier national de toute la jeunesse : la Base Nationale Identifiants élèves (BNIE), fichier dissimulé derrière Base élèves, enregistrera des données personnelles relatives à tous les enfants, dès l'âge de 3 ans et pour une durée de 35 ans.

Avec eux, nous exigeons le retrait de Base élèves, de la BNIE et la destruction des données déjà enregistrées". (Extrait de la pétition de soutien).

Mastérisation des concours : "M le maudit" ?

Maquette, Masterisation, Marche forcée, Mépris... dans la Méthode gouvernementale pour conduire de soit disantes "négociations" avec les organisations syndicales.

Comme pour la réforme du lycée, X. Darcos et sa comparse V. Péresse seraient bien inspirés de "laisser du temps au temps" s'agissant de celle de la formation et des concours.

En voulant conduire de front une réforme de la formation des maîtres (recrutement au niveau master : bac + 5) et une refonte des maquettes des concours dans un calendrier volontairement intenable, la session de l'an prochain (2010)..., les ministres réunissent les conditions pour éviter les débats de fond en arguant de l'urgence de la décision.

Cette parodie de consultation a ses limites, la forme conditionne le fond (ou de l'absence de fonds...) !

"Les faits sont têtus"

Les échanges se déroulant dans les deux ministères avec des règles différentes (protocole préalable à l'éducation, discussion ouverte au supérieur), la FERC a été invitée par Valérie et oubliée par Xavier...

Forte d'une invitation au ministère de l'enseignement supérieur le 6 novembre 2008, la délégation FERC a rappelé son opposition à la mastérisation des concours tout en défendant la masterisation de la formation. Tout dépend de la place du concours... au début, fin de licence, premier semestre du master (ce que nous défendons) ou à la fin des 5^es années de formation (ce que nous rejetons dans les propositions ministérielles). Cette question essentielle conditionne, à notre sens, la démocratisation des recrutements.

Ce n'est pas la même chose que d'être étudiant pendant 5 ans (même boursier) que fonctionnaire stagiaire payé pendant deux ans après la licence (L 3)...

Lors de cette première réunion, nous avons souligné l'incohérence de discuter de la masterisation de la formation des maîtres dans la diversité des modes de recrutements (cycle préparatoire, concours externe et interne, au titre du handicap), des diplômes (diplôme professionnel plus expérience, licence, maîtrise-master 1, dispense pour les sportifs de

haut niveau, les parents de plus de trois enfants ou le concours de 3^e voie...) et des métiers (PE, agrégés, certifiés, PLP, CPE ou COP) sans connaître les épreuves du concours. Ces dernières piloteront le contenu des masters qui n'ont pour principal débouché que les concours. Les interlocuteurs du ministère, particulièrement s'agissant des PLP..., avaient botté en touche renvoyant aux universités pour trouver la solution dans le cadre de maquettes à faire remonter pour le 31 décembre. Les organisations présentes avaient souligné, dans leur diversité, le caractère irréaliste de ce calendrier. Pour le ministère, il n'était pas question de discuter des objectifs et des moyens mais de la mise en œuvre dans le cadre prédéfini. Droit dans les bottes !

Quelques semaines plus tard, on apprenait que la date de remonter des maquettes était reportée fin février. On avait entendu les protestations des universités et des organisations syndicales. La réalité des faits s'imposent même à des interlocuteurs atteints de surdité chronique !

On se retrouvait malgré tout le 12 décembre pour un second round.

Concours... de circonstance ?

Si des efforts avaient été faits au niveau de la forme (café et salle spacieuse contre régime sec dans les combles), en revanche sur le fond, les organisations ont eu le sentiment que leurs interlocuteurs n'avaient pas beaucoup avancé...

Seule avancée de taille, les maquettes des nouveaux concours PE, CAPES, CAPEPS, CPE, à l'exception de l'agrégation (rien de changé ?) et des PLP (pas de chance !)..., étaient disponibles. Principales nouveautés, des écrits d'admissibilités dans le second degré réduits à deux épreuves basées sur les programmes des collèges et des lycées, d'une durée de 5 heures coefficient 4 au total, des oraux d'admission avec deux épreuves, une leçon suivie d'un entretien avec le jury et une épreuve nouvelle sur le système éducatif qui compte (voir encadré) pour la moitié de l'épreuve d'admission (6 au

total). Cette nouvelle épreuve, son poids, les épreuves réduites à ceux enseignés en collèges et lycées interrogent sur le "modèle" attendu des nouveaux recrutés : un fonctionnaire obéissant aux ordres de sa hiérarchie ou un esprit critique appuyé sur un savoir maîtrisé, adapté à la diversité des élèves.

Mais rien ou presque en revanche sur le moratoire demandée pour la mise en œuvre en 2010, sur les conditions de stages avant le concours et surtout après comme stagiaire à plein temps, situation unanimement dénoncées par les syndicats présents.

Tout cela s'est conclu rapidement. Devant l'absence de réponse, les fédérations présentes (FO, FSU, SGEN CFDT, SE UNSA, autonomes) ont préféré partir plutôt que de poursuivre cette mascarade. Décidément, c'est un dossier... Maudit pour les Ministres faute d'être, au mieux Maladroits, au pire Mal appris !

Philippe Péchoux

Membre de la délégation FERC-CGT

Entretien avec le jury sur le système éducatif

Préparation 3 h, exposé et entretien 1 h, coefficient 3

L'épreuve prend appui sur un dossier de 5 pages maximum (étude de cas ou textes) fourni par le jury portant sur les aspects concrets du fonctionnement du système éducatif. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'analyse du dossier. L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances du candidat relatives aux valeurs et aux exigences du service public, du système éducatif et de ses institutions et, de manière plus générale, à son aptitude à exercer son métier.

Christophe Bernard

est Professeur des écoles depuis 3 ans, dans la seule classe, et à double niveau (CM1/CM2), de Courpignac, 430 habitants (Charente maritime), en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.).

Rencontre...

8h30 : le téléphone sonne dans la classe. Un parent m'avertit de l'absence de son enfant.

En milieu rural, les rapports avec les parents d'élèves concernent le plus souvent des choses pouvant sembler "terre à terre" : garderie, absences, affaires oubliées ou perdues... Finalement, comparé aux collègues de maternelle, je rencontre assez peu les parents et ne verrai jamais certains... horaires incompatibles (travail de nuit, garde des enfants), fort ressenti vis-à-vis de l'école (appréhension, culpabilité, échec...).

9h10 : téléphone. L'élève responsable décroche : "je vous passe le maître". C'est un représentant d'une maison d'édition. Je décline son offre ; j'ai déjà épuisé les crédits alloués par les mairies du R.P.I. pour le matériel scolaire.

Notez que si les enseignants du premier degré ne sont plus -statutairement- des instituteurs (ou plus souvent institutrices) mais des professeurs des écoles, les élèves ont conservé le terme de "maître", ce qui est très agaçant pour un enseignant adepte d'une école émancipatrice. Du reste, les parents d'élèves ont conservé une estime forte pour l'enseignant de la commune -le "maître d'école"- auquel ils vouent un respect plus ou moins aveugle. Le poids des traditions demeure...

10h30 : téléphone. Le responsable est en récréation. C'est l'Inspection : je n'ai pas renvoyé la fiche B3 concernant les prévisions d'effectifs pour l'an prochain.

Tout le courrier administratif arrive sur la boîte mel de l'école..., 4 à 5 par jour de l'IEN, de l'IA, sans compter les messages syndicaux, les propositions de voyages scolaires, les SPAM... 20 messages par jour. Ne plus avoir de connection internet, c'est être privé des informations. Il faut alors appeler les collègues pour se tenir

au courant. La liberté, très importante quand on enseigne dans une école à une classe, se paye d'un isolement certain et déstabilisant, surtout en début de carrière (récréations, difficultés avec un élève, échec de certains...).

12h10 : les élèves sont à la cantine. J'appelle une collègue du R.P.I. pour savoir si elle a besoin du mini-bus en fin de semaine. Jeudi soir, nous avons une réunion à la maternelle d'un autre village.

Les relations avec les collègues du R.P.I. sont fréquentes, très nombreuses à la rentrée, régulières durant l'année : conseils de cycle, des maîtres et autres concertations (organisation du soutien, des fêtes de Noël, de fin d'année). Elles sont aussi l'occasion de rompre la solitude, l'isolement, de partager les difficultés du métier : la fatigue en fin de période, la charge du travail administratif, les difficultés passagères avec un enfant ou une famille...

Parler avec les collègues, c'est avant tout relativiser les difficultés que chacun rencontre...

15h00 : téléphone. Le responsable se charge de la communication : les "corres" nous préviennent de l'envoi de leur lettre collective et des lettres individuelles tant attendues.

Le choix d'une pédagogie "alternative" -dont la correspondance scolaire n'est qu'un maillon- ne s'est pas fait tout seul. Concevoir une organisation de la classe différente de celle qu'on nous a enseignée à l'IUFM (plus ou moins traditionnelle, édulcorée de constructivisme type travaux de groupes) et de celle que l'on a vécue enfant, m'a paru difficile au début. Mais cette liberté pédagogique s'est peu à peu imposée à moi. D'une part, parce que le profil des élèves que j'avais (et que j'ai) en classe ne correspondait pas à celui

des classes dans lesquelles nous avions "appris" le métier, c'est-à-dire des élèves d'écoles d'application, en ville (les classes "Camifs"). D'autre part, parce qu'il m'est vite apparu que mon enseignement devait refléter mes convictions. Il était pour moi intenable de pratiquer ce métier en perpétuant les inégalités existantes, renforcées par un système élitiste. Enfin, parce que seul et sans contraintes matérielles, je pouvais choisir de travailler différemment. C'est pourquoi j'ai choisi la pédagogie Freinet dans laquelle, me semble-t-il, l'élève n'est plus un sujet soumis à la volonté "bienveillante" de l'enseignant, mais une personne en devenir qui a un rôle à jouer dans le cadre démocratique de la classe. Dès lors, j'ai organisé ma classe comme une petite société où la parole de chacun a une valeur (communiquer, légiférer, choisir), où les conflits sont gérés collectivement et non plus dans un rapport dual entre élève/enseignant (variable du dominé/dominant). Bref, j'ai choisi une pédagogie que je qualifierai de "progressiste" puisque la part de chacun contribue à la vie collective et que le savoir est élaboré ensemble¹.

17h00 : le téléphone, encore. Quelqu'un cherche à joindre la mairie (ouverte trois demi-journées par semaine). Je suis aussi un peu secrétaire...

Je finis de ranger ma classe. Quelques ultimes corrections et je tombe sur le texte libre d'un élève intitulé "ma vie rêvée", qui se termine par : "Ils finissent finalistes de la Star Académie et ils vécurent heureux pour le reste de leur vie..."
Y a encore du boulot !!!

¹ C'est par ailleurs la distinction entre **savoir théorique** d'un chef plus légitime relayant un savoir venu d'en haut, et **savoir démocratique** discuté, éprouvé par le groupe, l'enseignant étant alors garant de sa validité en fin de parcours.

RESF : L'enjeu des jeunes majeurs

Au moment où nous écrivons, nous ne savons pas encore qui remplacera B. Hortefeux à "l'identité nationale", c'est-à-dire au Ministère des rafles et du drapeau. E. Besson serait pressenti...

Peu importe au fond. L'objectif de la politique du chiffre est fixé : **30 000 expulsions pour 2009 !** Hortefeux s'est targué des bons résultats de son tableau de chasse 2008 (29 796 !), le tiers des expulsés étant des "départs volontaires". Ceux-ci sont souvent le fait de Roumains et Bulgares - parmi lesquels de nombreux Roms dont les autorités refusent fréquemment de scolariser les enfants en violation du droit à l'éducation- et citoyens de l'Union européenne, qui acceptent d'autant plus "l'aide au retour" qu'ils peuvent revenir en France peu après. Les chiffres des reconduites sont donc en partie artificiels. Il n'en demeure pas moins que chaque expulsion est un traumatisme et soulève l'indignation.

Parmi les personnes ciblées par la politique du chiffre, de nombreux jeunes majeurs, que la mobilisation des enseignants, parents d'élèves et lycéens, a permis de sauver¹. Impossible de les citer tous !

Prenons seulement l'exemple d'**Ahmed**, un élève de seconde professionnelle au lycée Jacques Brel de Lormont (33). Ce jeune homme de 18 ans n'a pas fait sa rentrée en janvier : il a été enfermé en Centre de rétention pour s'être vu refuser le titre de séjour demandé. Des centaines

de pétitions sont aussitôt signées. A la reprise de la mobilisation lycéenne contre la réforme Darcos, les lycéens bordelais déroutent leur manifestation vers le Centre de rétention pour exiger la libération de leur copain. Ahmed est libéré après 5 jours de rétention. **En se mobilisant contre la casse de l'école publique, les lycéens défendent aussi le droit à l'éducation pour tous et donc au séjour.**

Le RESF engage une campagne spécifique sur les jeunes majeurs. A Orléans le 17 janvier, il organise une première rencontre des jeunes sans-papiers, venant de Lyon, Marseille, Paris, Montpellier... Il s'agit de dépasser la peur et de crier haut et fort que ce n'est pas aux sans-papiers scolarisés d'avoir honte du sort que leur impose le gouvernement. En effet, nombreux sont les élèves qui cachent leur situation et gardent pour eux leur angoisse, par timidité ou peur des représailles policières. Dans toute la France, des **cahiers de doléances** seront constitués par des lycéens sans-papiers et leurs copains en vue d'**Etats généraux** au printemps. La jeunesse de ce pays aura l'occasion de dire clairement que la situation

faite aux lycéens sans-papiers est inhumaine et que cela doit cesser !

Au-delà de la campagne "jeunes majeurs", le RESF s'associe aux **manifestations unitaires** qui auront lieu le **7 février** devant les préfectures et les centres de rétention administrative, pour protester contre l'enfermement des sans-papiers et l'éviction, par le gouvernement, de la CIMADE² (cf encadré). Entre le 9 mars et le 4 avril, des parrainages auront lieu un peu partout en France, pour tisser de nouveaux liens de solidarité.

Une année qui démarre donc sur les chapeaux de roues et qui montre que, Hortefeux ou pas, la mobilisation ne faiblira pas pour la régularisation des sans-papiers scolarisés et de leur famille.

Pablo Krasnopolsky

¹ Pour des informations plus complètes, voir les BLISS (bulletins d'informations sporadiques) et les pétitions sur www.educationsansfrontieres.org

² La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile

Rétention administrative : "une réforme qui fragilise l'exercice effectif des droits des étrangers",

selon Julie Chansel (CIMADE)

"**L**a Cimade est la seule association à intervenir dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) depuis 1985. Le 22 août 2008, le ministère de l'Immigration a modifié le dispositif d'aide aux étrangers dans les CRA en publiant un décret suivi d'un appel d'offres. Dès l'annulation de ce dernier par le tribunal administratif de Paris le 30 octobre, la Cimade a proposé la mise en œuvre d'une action conjointe de plusieurs associations et organisations syndicales pour rendre effectif l'exercice des droits des étrangers en rétention. En refusant toute concertation, le ministère a diffusé le 19 décembre un nouvel appel d'offres, modifié à la marge : les corrections apportées ne sont que de simples rappels de ce que la loi ne lui permet pas d'interdire. Ce texte confirme le choix d'un marché et d'une logique libérale déplacés en matière de défense des droits de l'Homme, obligeant les associations à se poser en concurrentes. Il maintient l'éclatement en huit lots indépendants de la mission d'aide aux étrangers, interdisant de fait toute possibilité de défense efficace et globale des migrants. La Cimade a accepté de prolonger sa mission jusqu'au 31 mai 2009. Mais, après avoir déposé avec dix organisations, un recours contre le décret devant le Conseil d'Etat, elle étudie avec ses partenaires les moyens de contester ce nouvel appel d'offres".



**IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...**



Ya d'l'écho

■ Crise...

"Mi octobre N. Sarkozy concoctait un plan de sauvetage des banques mirobolant de 360 milliard d'euros. Jeudi 4 décembre, il annonce un plan de relance de 26 milliards d'euros... l'ordre de grandeur des coups de pouce en faveur des plus démunis n'a guère bougé. Jeudi il a annoncé une prime de 200 euros pour les 3,8 millions de foyers éligibles au RSA, soit un coût de 760 millions d'euros... moitié moins que la rallonge obtenue cet été par le haut commissaire aux solidarités actives".

Arnaud Leparmentier, le Monde 8. 12.2008

"Les français adorent quand je suis avec Carla dans le carrosse, mais en même temps, ils ont guillotiné le roi. C'est un pays régiticide. Au nom d'une mesure symbolique, ils peuvent renverser le pays, regardez ce qui se passe en Grèce..."

Nicolas Sarkozy répondant à un élu UMP militant pour une amnistie fiscale

"Le désarroi des jeunes générations qui se verront interdire l'entrée dans la vie active peut dégénérer partout, comme l'indique déjà le cas grec"

Eric Conan, Marianne 20.12.2008

■ Egalité des chances...

"Expérimenter le CV anonyme dans une centaine d'entreprises, ce n'est que commencer à appliquer une disposition qui est dans la loi depuis 2006. Quant aux internats d'excellence et aux 30 % de boursiers dans les classes prépa, ce sera positif pour ceux qui en bénéficieront. Mais, ajouté aux « assouplissements » de la carte scolaire, cela risque d'accroître de façon intolérable les inégalités entre établissements en vidant les lycées défavorisés de leurs meilleurs éléments".

Patrick Weil, CNRS, commentant les mesures Sarkozy pour favoriser l'égalité des chances.

"L'addition positive ne peut être autre chose que qu'un vaste plan d'éducation".

Zorha Bitan, conseillère municipale de Thiais (94), Libération (17.11.2008)

"Vous avez dans ce pays une partie de l'élite qui ne souhaite pas voir émerger les enfants d'ouvriers. Ça commence à m'agacer sérieusement de voir qu'en haut lieu certains énarques freinent des quatre fers..."

Fadela Amara, Dimanche soir politique, France Inter 20.11. 2008

■ Réforme du lycée...

"Le ministre repousse sa réforme d'un an mais ne renonce pas aux suppressions de postes : à quoi bon ?"

Lucie Bousser, présidente de l'UNL à l'AEF

"Colère des éditeurs" pour qui le report de la réforme de la classe de seconde entraîne "d'importantes pertes financières".

JDD, 22.12.2008

■ Compétition...

"Le risque est aujourd'hui que coexistent deux écoles, celle du socle commun et celle de la véritable réussite. Et n'auront accès à l'école de la véritable réussite que ceux y sont déjà, ceux qui savent que le socle commun ne compte pas pour la suite. Dans ce système binaire, vous êtes élu ou exclu...

... C'est l'avènement du chômage de masse dans les années 70 qui a permis à l'idéologie de la compétition de triompher. Notre échec face au chômage a permis une remise en cause de notre façon de nous protéger, qui constituait justement une des façons essentielles d'être ensemble. L'idéologie de la responsabilisation de l'individu s'est élevée sur les décombres de la protection sociale".

Eric Maurin, sociologue et économiste, Télérama (12.2008)

■ Cynisme..., irresponsabilité...

"Le monde et la France avance plus vite que les cortèges".

Xavier Darcos, après la grève du 20 novembre, Le Monde 22.11.2008

Chiffres...

0... Poste aux concours depuis plusieurs années en génie civil, électronique, médico-social...

41... Elèves dans la classe d'une lycéenne interviewée lors d'une récente manifestation...

70... pour cent de Français fichés par la quarantaine de fichiers existants, dont "Base-élèves"... mais plus EDVIGE retiré suite à la mobilisation...

321... An de notre ère au cours duquel l'empereur Constantin décrète le repos dominical pour tous les travailleurs de l'empire...

600... Génération des jeunes étudiants diplômés en Grèce, réduits à ce salaire mensuel en euros...

50 milliards... euros "s'évaluent" chaque année des banques françaises vers les paradis fiscaux... soit la moitié du budget de l'Éducation et de la Recherche...

Nicole Hennache

RGPP¹ et Éducation nationale...

En tant que rapporteur général de la RGPP, le ministre Eric Woerth a présenté le 3 décembre en Conseil des ministres, le *"premier point d'étape de la mise en œuvre des 374 décisions prises dans ce cadre"*, accompagné d'un rapport de 76 pages² de suivi de ces mesures. Selon ce rapport, 70 % des décisions sont *"déjà en voie de réalisation"* et, à ce titre, étiquetées d'un *"feu vert"*. Parmi celles-ci, sont listées les nouveaux programmes du primaire, la mise en place des EPEP, la disparition de la carte scolaire, la modification des concours de recrutement... Car la suppression de l'école le samedi matin, les stages de remise à niveau CM1/CM2... entrent dans le cadre de la RGPP. S'agissant des 15 % de décisions pour lesquelles *"la cible générale a bien été définie"* mais *"des travaux sont encore nécessaires pour définir un plan d'action détaillé et des indicateurs opérationnels"* (*"feu orange"*), on peut citer la réflexion sur l'orientation, la formation initiale par le compagnonnage.... Quant aux 15 % de *"feux rouges"*, on retrouve, là aussi, plusieurs dossiers en cours à l'Éducation nationale comme la réforme du lycée.

Cinq pages de ce rapport concernent donc notre ministère et, pour la première fois, les mesures liées à la RGPP sont détaillées, mises en lumières. Pourtant X. Darcos affirmait il y a peu que la RGPP ne concernait pas l'Éducation nationale...

¹ Révision générale des politiques publiques

² http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/081203rgpp.pdf

Contre la dégradation du pouvoir les propositions

■ Un double constat accablant : accélération de la perte de pouvoir d'achat des traitements et dévalorisation de la grille indiciaire

• La chute du pouvoir d'achat du point indiciaire

Entre le 1^{er} janvier 2000 (date depuis laquelle aucun accord salarial n'a été entériné) et le 30 novembre 2008, le point accuse un retard de 8,24 % sur les prix (indice INSEE hors tabac) soit une perte de plus de 1 % par an.

On doit noter que l'arrivée de Sarkozy et de son gouvernement a marqué une nette aggravation de la situation. Ainsi, la valeur du point indiciaire a cru deux fois moins vite que les prix entre le début 2000 et la fin mai 2007 (1,97 fois exactement) mais trois fois et demie moins vite depuis début juin 2007 (3,45 fois exactement).

• La dévalorisation de la grille indiciaire

La faible revalorisation des traitements et l'accumulation de réformes indiciaires ponctuelles et très insuffisantes ont contribué à dévaloriser profondément la grille indiciaire. Cela se traduit dans un double phénomène : une *"smicardisation"* et un tassement considérable de toutes les carrières.

Smicardisation

Contraint, par la loi, à réactualiser périodiquement le SMIC dans le secteur privé, le gouvernement l'a été aussi à revoir les niveaux des traitements d'embauche des fonctionnaires qui sont régulièrement dépassés par le SMIC tous les 1^{er} juillet. Mais il ne s'est agi, à chaque fois, que de mesures minimales de rattrapage, sans répercussion dans les carrières.

Bilan : le SMIC a rattrapé tous les débuts de carrières et nous constatons une *"smicardisation"* généralisée de l'ensemble de la grille. Entre 1986 et 2006, le début de l'échelle 4 en catégorie C est passé de 15 % au dessus du SMIC à 1 %. Le début du premier grade en B est passé de 24 % au dessus du SMIC à 4 %. Le premier échelon d'un professeur certifié est passé de 63 % au dessus du SMIC à 25 %.

Tassement

Dans la mesure où les gouvernements n'ont pas répercuté sur l'ensemble des grilles les hausses imposées par les revalorisations régulières du SMIC, il s'est produit un *"tassement"* très net qui a réduit l'amplitude des déroulements de carrières.

De ce fait, les sommets de grades se retrouvent, eux aussi, rattrapés par le SMIC. En 1986, le sommet de l'échelle 4 en catégorie C était à 47 % au dessus du SMIC, il n'est plus, en 2006, qu'à 26 %. Nous sommes passés de + 95 % pour le sommet du 1^{er} grade en B à + 66 %. Enfin, pour le premier grade du A de + 206 % à + 128 %.

■ Ni hasard, ni fatalité : une stratégie des gouvernements

La politique suivie depuis 2000 a été accentuée et clairement revendiquée par Eric Woerth et André Santini dès leur arrivée au gouvernement, affirmant que ni le point indiciaire ni la grille ne seront dorénavant des références centrales en matière de politique salariale.

Dans le double but de diminuer le coût global de la masse salariale dans la Fonction publique et de gérer les fonctionnaires selon les critères de l'entreprise privée, ils ont décidé d'assurer l'évolution des rémunérations principalement sous une forme indemnitaire.

Ce qui permet de n'augmenter qu'une partie des agents (les plus *"méritants"* !). Au passage : économies substantielles et généralisation d'une gestion des rémunérations en dehors des mécanismes -et donc des garanties qui vont avec- prévus par le statut.

d'achat des fonctionnaires : de l'UGFF-CGT

En outre, le gouvernement entend bien alléger le poids des pensions puisque les indemnités ne comptent pas pour le calcul de la retraite et au contraire alimenter son fonds de pension obligatoire (le RAFP).

Signalons qu'entre 1986 et 2006, la proportion des primes par rapport au traitement indiciaire brut des fonctionnaires de l'État est passée de 12,6 % à 17,5 % (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement).

La "GIPA" est, à cet égard, le "produit" le plus abouti en la matière.

Tous les quatre ans une comparaison est effectuée entre le niveau du traitement et celui des prix. Le déficit de pouvoir d'achat est alors reversé en une fois sous forme de prime. Autrement dit, il s'agit bien d'une transformation en *prime* d'une partie du *traitement indiciaire* ! Autant de soustrait au calcul de la retraite.

Sans compter que la "récupération", si elle peut paraître non négligeable dans certains cas, est en réalité un marché de dupes. Un rattrapage mesuré sur une période de quatre ans est en effet bien loin de correspondre à la perte réelle enregistrée au mois le mois pendant la même période.

La "GIPA" est un mécanisme redoutable, conçu pour durer, destiné à masquer une baisse de pouvoir d'achat du point sciemment programmée chaque année et un rabougrissement rapide de la grille indiciaire.

C'est à cette catastrophe annoncée que l'UGFF entend répondre, en proposant une bataille d'envergure sur la valeur du point et pour une rénovation en profondeur de la grille indiciaire.

■ Les propositions mises en débat par l'UGFF

• **L'augmentation régulière de la valeur du point de rémunération est la seule façon d'assurer le maintien du pouvoir d'achat pour tous.**

Tout retard d'actualisation du point produit une baisse de "valeur" de l'ensemble de la grille. Toute mesure de caractère "uniforme" produit une déformation de la grille indiciaire dont on voit bien sur la durée qu'elle ne se corrige pas. Toute transformation de traitement en indemnités produit des dégâts en pouvoir d'achat moyen, en niveaux de qualification, en perte pour les retraites.

La bataille pour nos salaires, avec la perspective d'action commune du 29 janvier prochain, passe d'abord par la revendication d'une augmentation substantielle du point d'indice.

Il est impératif, en même temps et pour assurer des améliorations sur la durée, de défendre l'urgence d'une rénovation de la grille.

Pour faire avancer vraiment ce dossier, l'UGFF achève de préparer **une proposition réactualisée et cohérente de nouvelle grille indiciaire pour la fin du premier trimestre 2009**. Cette proposition est construite sur les bases revendicatives confédérales de la CGT et fait l'objet d'un travail partagé avec les fédérations CGT de la Fonction publique.

Nous voulons ainsi donner du sens à notre proposition de rénovation de la grille : reconnaître les qualifications et les valeurs professionnelles, permettre un réel déroulement de carrière, intégrer la partie indemnitaire qui est en réalité du traitement indiciaire.

Jean-Louis Butour
Membre du bureau de l'UGFF

DEPP¹ : vers le contrôle du chiffre ?

Depuis le printemps 2008, la plupart des publications -*Notes d'information, État de l'Ecole, Éducation et formations*- sont bloquées par le cabinet Darcos. Des dossiers sont classés "*confidentiels*", les résultats d'enquêtes ne sont pas rendus publics, les projections d'élèves n'ont pas été publiées laissant planer le doute sur l'argument démographique pour supprimer des postes.

De simples "*notes d'alerte*" destinées aux directions politiques et aux cabinets des ministres se substituent aux publications. Pourtant, la DEPP "*assure la diffusion de l'ensemble de ses travaux*"². Sans cette publicité, les chiffres fournis seront utilisés sans moyen d'en contrôler l'exactitude.

Ainsi un pilier essentiel de la statistique publique produisant une vue d'ensemble du système éducatif s'effondre. La réorganisation en cours de la Direction générale de l'enseignement supérieur risque d'enclencher son démantèlement. Il s'achèverait par la redistribution de ses missions sous forme de petits services statistiques au seul service des cabinets. Cela se traduirait par un pilotage à visée étroitement comptable, le contrôle du chiffre et un débat public tronqué.

Le personnel de la DEPP, avec le syndicat CGT de l'administration centrale du MEN, se dresse contre ce processus. Agents du système éducatif, nous sommes tous concernés !

¹ Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

² Décret 2006-572 du 17 mai 2006

Retraites

➤ Réforme de l'IRCANTEC : passage en force du gouvernement

Malgré l'opposition des représentants de la majorité des salariés cotisant à l'Ircantec - CGT, FSU, FO -, le gouvernement a décidé d'imposer brutalement une réforme qui entérine, à terme, une baisse de près de 30 % des futures pensions en publiant, ce jour, le décret et l'arrêté correspondants.

Ce mauvais coup a été possible du fait de l'attitude de syndicats minoritaires, notamment de la CFDT, qui ont négocié en catimini durant l'été, et pour un piètre résultat : l'étalement de la baisse du taux de rendement sur 10 ans au lieu de 7 !

Alors que les études de la Caisse des dépôts et consignation, gestionnaire du régime, montraient qu'il était possible de maintenir le niveau des pensions en augmentant progressivement et modérément le taux de cotisation, le gouvernement a fait le choix d'une diminution des retraites pour pousser ceux qui le pourront vers des retraites par capitalisation proposées par les assurances. Les résultats actuels de la bourse montrent bien que cette solution ne se fera qu'au profit des banques et assurances qui engrangent les bénéfices mais font payer les déficits par les Etats, c'est-à-dire par les impôts des contribuables.

Comme en 2003, la stratégie de "réalisme" de la CFDT a permis au gouvernement de faire passer ses mauvais coups.

Nous laissons les salariés concernés en tirer toutes les conséquences.

En France, nombreuses sont les lois et décrets publiés et non appliqués. Il faut que cela soit le cas pour cette réforme. L'heure reste à la mobilisation.

➤ Bonification pour enfants nés pendant les études (avant le 01.01.2004)

L'article L12 du code des pensions stipule dans son paragraphe b bis :

➔ "La bonification prévue au b est acquise aux femmes fonctionnaires ou militaires **ayant accouché au cours de leurs années d'études**, antérieurement à leur recrutement dans la fonction publique, dès lors que **ce recrutement est intervenu dans un délai de deux ans après l'obtention du diplôme nécessaire pour se présenter au concours**, sans que puisse leur être opposée une condition d'interruption d'activité".

➔ La décision du conseil d'Etat N° 289876 en date du 28 mars 2008 stipule dans son résumé :

"Il résulte des dispositions du b bis de l'article L. 12 du code des pensions civiles et militaires de retraite, dans sa rédaction issue du paragraphe I de l'article 48 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, relatives à la détermination des cas susceptibles d'ouvrir droit, sous certaines conditions, au bénéfice de bonifications se traduisant par la prise en compte d'années supplémentaires pour la liquidation des pensions des fonctionnaires, d'une part, que **le recrutement dans la fonction publique doit s'entendre exclusivement de l'accès à un corps ou à un cadre d'emplois relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires, quelles que soient les modalités d'accès à ce corps ou cadre d'emplois et, d'autre part, que les enfants ouvrant droit au bénéfice de cette bonification sont, soit ceux nés au cours des années d'études ayant abouti à l'obtention du diplôme nécessaire pour être ainsi recruté, soit ceux nés au cours des années d'études accomplies postérieurement à l'obtention de ce diplôme, aux fins d'obtenir un autre diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent ou de suivre un enseignement préparatoire à ce concours, sous réserve que le recrutement intervienne dans un délai de deux ans après l'obtention du premier diplôme**".

La jurisprudence précise que le recrutement dans la fonction publique **doit s'entendre exclusivement comme fonctionnaire**.

● **Par exemple**, si vous avez acquis la qualité de fonctionnaire en accédant au corps des certifiés dans les deux ans qui ont suivi l'obtention du diplôme (ci-contre, code des pensions) ou si vous avez suivi un enseignement préparatoire à ce concours (ci-contre donseil d'Etat), la bonification est acquise.

➔ Mais l'article 2 (modifié par Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 - art. 135 (V) JORF 11 janvier 1986) de cette même loi stipule :

"La présente loi s'applique aux **fonctionnaires civils** des administrations de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics y compris les établissements mentionnés à l'article 2 du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales, à l'exclusion des fonctionnaires des assemblées parlementaires et des magistrats de l'ordre judiciaire. Dans les services et les établissements publics à caractère industriel ou commercial, **elle ne s'applique qu'aux agents qui ont la qualité de fonctionnaire**".

● **Par exemple**, si vous n'avez pas acquis la qualité de fonctionnaire dans les deux ans mais avez été recrutée dans la Fonction publique comme non titulaire (c'est le cas des MA, par exemple), vos enfants risquent fort de ne pas être pris en compte.

Nous demandons, que l'entrée dans la fonction publique soit reconsidérée.

En effet, si les femmes devenues fonctionnaires peuvent de nouveau bénéficier de la bonification pour enfants, ce n'est pas le cas des femmes devenues agents non-titulaires. La date d'entrée dans la fonction publique d'un agent non-titulaire de l'Etat n'est pas considérée à égalité avec l'agent fonctionnaire, même si ses années de non-titulaires ont été validées. Ainsi de nombreuses collègues, ex-MA se trouvent lésées par cette disposition.

Jean-Pierre Devaux

Comment déposer un préavis de grève dans le 1^{er} degré ?

Le droit d'accueil concerne les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat.

Le code de l'éducation (Art. L.133-2) soumet à la procédure de négociation préalable les organisations syndicales du premier degré relevant de l'enseignement public et celles de l'enseignement privé (article L.133-11).

En revanche, SEGPA, EREA, écoles régionales du premier degré (ERPD) ne sont pas concernées par le droit d'accueil. En cas de préavis de grève concernant les personnels enseignants du premier degré exerçant dans ces établissements, il n'y a pas lieu de mettre en place la procédure de négociation préalable.

Les organisations syndicales représentatives du 1^{er} degré ne peuvent déposer un préavis de grève qu'à l'issue d'une négociation préalable avec l'administration. Leur représentativité doit s'apprécier au niveau géographique auquel se déroule la négociation et au regard des personnels concernés. Elle peut s'apprécier sur deux fondements différents.*

En l'état actuel du droit, CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA bénéficient de la présomption de représentativité*, ces unions siégeant dans les conseils supérieurs des trois fonctions publiques.

Elles sont automatiquement considérées comme représentatives, à tous les niveaux géographiques, et peuvent donc engager une procédure de négociation préalable en tout lieu.

Ministre, recteurs et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'EN sont les seules **autorités administratives compétentes** pour mener une négociation préalable.

La notion d'"autorité compétente" s'apprécie au regard du sujet de la négociation. Les **sujets locaux** relèvent de la compétence de l'**inspecteur d'académie**. Le **ministre** l'est pour les **sujets de portée nationale**.

Le recteur devra être informé systématiquement et sans délai des préavis reçus au niveau départemental. En concertation avec le ou les inspecteurs concernés, il pourra en effet, dans certains cas, juger opportun de conduire lui-même la négociation préalable.

➔ Notification des motifs pouvant conduire au dépôt d'un préavis de grève

La (ou les) organisation syndicale doit notifier par écrit les motifs conduisant à envisager le dépôt d'un préavis de grève. Tout moyen permettant d'attester la date de remise doit être accepté (lettre recommandée avec AR télécopie, **courriel avec confirmation de lecture recommandée**).

➔ Calcul des délais prévus par le décret n° 2008-1246

L'autorité administrative compétente est tenue de réunir **dans un délai maximal de trois jours** la ou les organisations syndicales représentatives qui ont procédé à la notification de motifs pouvant conduire au dépôt d'un préavis de grève. **Le délai commence à courir le lendemain de la notification à zéro heure.**

Exemple : la notification des motifs est reçue le 4 janvier. Le délai de trois jours commence à courir le 5 janvier à zéro heure. Le jour de l'échéance est le 7 janvier à minuit.

Par ailleurs, la durée pour conduire la négociation préalable ne peut excéder **huit jours francs** à compter de cette notification déposée par les organisations syndicales. Dans le cas d'un délai franc, le **jour de réception de la notification n'est pas décompté**. le délai commence à courir le lendemain à zéro heure et s'achève le lendemain du jour de son échéance.

Exemple : la notification des motifs est reçue le 4 janvier. Le premier jour du délai est le 5 janvier (à zéro heure). Le jour de l'échéance est le 12 janvier à minuit. La négociation peut continuer le 13 janvier.

Le délai de trois jours prévu à l'article 3 du décret se situe à l'intérieur de celui de huit jours mentionné à l'article 4



Ce dispositif imposé dans le 1^{er} degré est une atteinte sans précédent au droit de grève des enseignants du 1^{er} degré. La CGT-Éduc'action condamne l'ensemble des mesures inhérentes au droit d'accueil des élèves dans les écoles. Elle exige une stricte égalité du droit de grève entre tous les enseignants avec l'alignement de ce droit sur celui des personnels du second degré.

Nous demandons l'abrogation de la loi SMA.

du même décret, dès lors qu'ils s'ouvrent tous les deux à compter de la notification.

Le préavis légal de **cinq jours francs** prévu par les dispositions de l'article L. 2512-2 du code du travail est donc déposé, au plus tôt, à l'issue des **huit jours francs** de négociations, si ces dernières ont échoué. **L'obligation de procéder à une négociation préalable exclut le dépôt d'un nouveau préavis, pour les mêmes motifs, avant l'échéance du premier.**

En reprenant l'exemple précédent : la notification des motifs est reçue le 4 janvier. Le premier jour du délai est le 5 janvier (à zéro heure). Le jour de l'échéance est le 12 janvier à minuit. Si les négociations n'ont pas abouti, le 13 janvier, le préavis est déposé. Les 14, 15, 16, 17 et 18 janvier correspondent aux jours francs de préavis. Le terme de ce préavis est le 18 janvier à minuit. Donc, le 19 janvier sera le jour de grève à programmer ou la date du début de la grève à **durée limitée ou non**.

En conclusion, il faudra déclencher la grève à compter du 15^e jour après la date de dépôt de la notification des motifs pouvant conduire au dépôt d'un préavis de grève, ou le 16^e jour si l'on compte le jour de la date du dépôt de la notification.

* Article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et l'article L. 2121-1 du code du travail

Préavis dans le 2nd degré

Compte tenu de la définition juridique d'un jour franc, le jour de grève ne peut être programmé que le 6^e jour après la réception, par l'autorité administrative, du préavis.

Jean-Pierre Devaux



Un syndicat qui s'organise pour gagner

PRÉAMBULE

L'UNSEN se doit de trouver des formes d'organisation et de fonctionnement pour concrétiser sa volonté de renforcement. Ces changements impliquent notamment l'amélioration de la qualité de la vie syndicale et le développement d'un syndicalisme de proximité, au plus près des syndiqués et des salariés, favorisant leur engagement dans le syndicalisme. Parce que l'on ne syndique pas les salariés en masse sans connaître de victoires décisives sur les enjeux de l'activité revendicative, notre organisation doit se donner les moyens d'engranger des succès.

LA SYNDICALISATION

■ CONSTAT ET ÉVOLUTIONS

L'UNSEN compte 11 117 adhérents (chiffres 2006) dont 14 % de retraités. 51 % des adhérents sont des femmes, alors qu'elles représentent 64 % des personnels. 61% des syndiqués ont entre 30 et 60 ans.

Depuis 16 ans, elle enregistre une progression constante et globale de ses effectifs quel que soit le corps d'appartenance. Cependant, la syndicalisation reste encore insuffisante par rapport à nos ambitions revendicatives. Cette situation recouvre des inégalités. Sur cette période, une minorité de SDEN ont perdu des syndiqués.

Gagner le pari de la syndicalisation appelle à revisiter la qualité de la vie syndicale à tous les niveaux de notre organisation, à développer un syndicalisme au plus près des syndiqués et des personnels pour favoriser leur engagement.

■ COMMENT ET OÙ ?

La syndicalisation n'est pas innée, tout le monde ne se sent pas capable d'aller vers les autres en proposant l'adhésion à la CGT et tout le monde ne se syndique pas automatiquement à la CGT parce qu'il éprouve des sympathies pour notre syndicat.

La syndicalisation s'organise autour de l'activité du SDEN et des sections associées. Elle peut et elle doit s'élargir au-delà des seuls enseignants.

Notre activité doit aussi se faire en direction des personnels non enseignants. Partout où une activité est menée vers ces personnels, les résultats en termes de syndicalisation mais aussi de représentativité au moment des élections, suivent. Il suffit de regarder les résultats académiques aux élections pour des catégories peu représentées à l'UNSEN et pour lesquelles l'activité engagée est inégale sur l'ensemble du territoire.

Le lieu d'activité syndicale quotidienne est le lieu de travail. La syndicalisation doit être proposée en toute occasion (à l'issue des heures d'information syndicale, lors des discussions pour faire

signer les pétitions, lors des prises de contact avec les nouveaux arrivants...).

L'IUFM est également un lieu propice

pour proposer l'adhésion notamment lors de la remise du "Guide pratique IUFM", des interventions, des distributions de tracts, lors des mutations

pour animer des réunions et débattre avec les stagiaires de leurs revendications concernant la formation des maîtres.

pour présenter un syndicat qui prend en compte les problèmes de carrière des collègues stagiaires mais qui articule le paritarisme, les revendications collectives et la réflexion sur l'école.

pour proposer des formations syndicales et amener les jeunes enseignants à s'investir dans un syndicalisme interprofessionnel de lutte.

L'intégration des IUFM dans les universités permet d'envisager des actions de la CGT-Educ'Action dans les universités, en liaison avec la FERC-Sup-CGT.

Bien souvent, les personnels découvrent le syndicat par le biais d'un service : gestion de la carrière, mutations, défense... Le geste d'adhérer est alors généralement spontané. Le bon suivi des dossiers, la régularité de l'information et la cohérence des revendications incitent ensuite l'adhérent-e à continuer d'adhérer.

Les plans de travail des SDEN peuvent se construire aussi en lien avec l'interpro, notamment lors des périodes de syndicalisation confédérale. Des ciblage d'établissements, de zones géographiques pourront être prévus en fonction de l'actualité du moment. La plus forte visibilité de la CGT est obtenue dans les mobilisations interprofessionnelles, que ce soit dans les grands mouvements revendicatifs ou lors d'actions plus locales. C'est en y participant que les SDEN gagneront en audience auprès des salarié-e-s de l'Education nationale.

L'UNSEN s'engage à impulser, en amont, l'activité de déploiement des SDEN et à la coordonner en relation avec les URSEN. Les grèves, les manifestations sont des moments privilégiés pendant lesquels du matériel spécifique est mis à disposition. Les tracts doivent inclure un bulletin de syndicalisation.

■ POURQUOI ?

Faut-il développer sur l'intérêt de la syndicalisation ? Notre dernier thème de campagne électorale est un élément de réponse : Ensemble on fait bloc. On fait bloc pour se faire entendre, pour réfléchir, pour construire, pour porter et développer les revendications des salariés et des retraités dans le but de les faire aboutir. Si face aux pouvoirs publics, la création d'un rapport de force favorable à la satisfaction de nos revendications passe par la réussite des grèves et manifestations, vis à vis de l'administration, nous avons aussi tendance à "peser" dans le rapport de force ce que nous "pesons" sur le plan électoral, d'où l'importance à accorder également aux différentes élections.

Différentes motivations poussent à la syndicalisation. Parfois, l'adhésion se fait sur la base d'une défense individuelle par le

syndicat, ou en prévision d'une telle défense. Cette motivation est légitime : le syndicalisme, c'est la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, ce qui inclut évidemment aussi la défense individuelle des syndiqués. Nous soulignons toutefois que les batailles de fond se gagnent collectivement. On est d'autant plus efficace dans la défense individuelle qu'on a réussi à imposer un rapport de force collectif.

Rendre la CGT plus influente dans le secteur de l'Education nationale, aussi bien dans les luttes que dans les urnes, c'est permettre à ses salariés de bénéficier de l'outil CGT et de son savoir-faire. C'est permettre les évolutions du métier auxquelles ils aspirent, c'est améliorer leurs conditions de travail.

Une CGT forte dans l'Education nationale, c'est aussi une CGT forte dans la Fonction publique d'Etat, aujourd'hui menacée dans ses fondements, forte pour défendre et améliorer notre statut, nos droits, nos conditions de travail, nos conditions d'accès à la retraite et le niveau de nos pensions, pour une fonction publique au service de tous les citoyens.

Une CGT Educ'action plus forte, c'est une Confédération qui accroît son influence. Nous avons toute notre place à prendre dans l'objectif de renforcement de la CGT.

LA VIE SYNDICALE

Une CGT plus forte, ce n'est pas seulement avoir plus de syndiqués. C'est aussi les amener à s'impliquer tout en prenant en compte leurs aspirations à ne pas se couper de leur vie de famille, de leur vie professionnelle.

■ QUEL ACCUEIL DES NOUVEAUX SYNDIQUÉS ?

Une première prise de contact doit avoir lieu dès la réception du bulletin de syndicalisation. Une formation d'accueil doit suivre dans l'année, organisée par le SDEN et/ou l'URSEN, à défaut elle peut être conjointe avec l'UD ou l'UL. Dans tous les cas, le SDEN et/ou l'URSEN, s'il ne l'organise pas seul, doit y prendre une place prépondérante.

L'UNSEN mettra à disposition de ses structures un "canevas" de formation d'accueil sur une journée, qui pourra être utilisé et adapté par les SDEN et les URSEN. Le néo-syndiqué doit se sentir accueilli par le syndicat et doit trouver réponse à ses premières questions. La formation d'accueil pourra être élargie à des collègues non syndiqués, hésitant à nous rejoindre.

■ QUELLE CONNAISSANCE DES SYNDIQUÉS ?

Le fichier actuel va être remplacé par le COGITIEL. La mise en place de ce nouvel outil est une priorité de notre organisation. Elle doit se faire en lien avec la FERC et nous devons dégager les moyens immédiats financiers et humains nécessaires à sa réalisation. Notre fichier est un outil précieux pour la connaissance des syndiqués. Il ne sera efficace que régulièrement mis à jour, intégralement renseigné et envoyé régulièrement à l'UNSEN. Un état de syndicalisation à compléter sera envoyé plusieurs fois dans l'année par l'UNSEN.

Le fichier permet :

- un suivi individuel des carrières des syndiqués (titulaires ou non titulaires) permettant de construire et défendre les dossiers pour les avancements d'échelon, de grade, pour les mutations...,
- de proposer aux syndiqués, à partir de leurs aspirations, d'intégrer des groupes de travail, des pôles et des collectifs départementaux, régionaux, nationaux et interprofessionnels, avec des mandats de leurs syndicats,
- de solliciter des candidatures pour les instances dirigeantes à

tous niveaux, l'écriture d'articles pour la presse syndicale. Proposer de suivre des formations syndicales adaptées et solliciter ceux qui en ont suivies pour leur proposer de transmettre ce qu'ils ont appris aux autres syndiqués....

Le fichier doit permettre de consolider le présent et de préparer l'avenir du syndicat.

■ QUELLES IMPLICATIONS ?

La question de l'implication est complexe car le militantisme n'est pas évident. La discussion avec les syndiqués est primordiale pour faire ressortir leurs centres d'intérêts et leur proposer des implications dans des structures ou sur des activités qui les intéressent plus particulièrement.

Il faut s'inscrire dans une volonté de renouvellement des responsabilités au sein de nos structures syndicales. Nous devons nous appuyer sur les compétences des syndiqués en les aidant à prendre leur place dans le syndicat et en leur donnant des responsabilités s'ils le souhaitent.

Nous devons créer les conditions pour que tout nouvel adhérent puisse acquérir rapidement les connaissances, les pratiques pour s'intégrer à la vie de l'organisation et qu'il ait envie d'y participer. Les pôles, collectifs, groupes de travail nationaux doivent trouver leur déclinaison dans les SDEN et les URSEN. Ils peuvent permettre aux syndiqués de participer aux réflexions sur la construction des revendications. Ils permettent de mettre en commun le travail effectué par des syndiqués concernés directement ou transversalement par la problématique étudiée.

Les camarades qui participent aux pôles, collectifs, groupes de travail nationaux doivent faire le lien entre ces structurations nationales et celles mises en place par les SDEN et les URSEN. Ils doivent être porteurs des réflexions menées localement au niveau national et réciproquement afin de contribuer à la construction collective.

Les commissions exécutives, les conseils syndicaux départementaux, voire les assemblées générales de syndiqués, doivent permettre à chaque syndiqué de s'exprimer et de confronter ses idées avec les autres syndiqués.

L'implication se fait également au niveau des sections d'établissement pour développer la qualité de la vie syndicale : l'accueil des nouveaux arrivants dans l'établissement, la tenue d'heures d'information syndicale régulièrement, l'organisation de réunions de syndiqués en dehors du temps de travail, le développement des liens avec les personnels non enseignants, avec les écoles et les différents établissements du secteur...

Il est nécessaire que les adhérentes se sentent aussi impliquées que les adhérents par les propositions de la CGT. Dans les publications de l'UNSEN, les noms et adjectifs seront systématiquement féminisés sous la forme -e-. Les résolutions et le rapport d'activité de ce congrès seront modifiés dans ce sens.

Il est nécessaire de ne pas couper les syndiqués isolés (qui sont 68 %) et les petites sections de la réflexion collective et de l'action. Cela impose de faire évoluer nos modes de fonctionnement et de structuration. Il est de la responsabilité des SDEN de les organiser.

Au niveau d'un territoire, l'activité est à développer avec les syndicats CGT dans l'Union locale (UL), l'Union départementale (UD), le comité régional. Des instances s'étoffent ou se créent. La CGT y est présente. Il s'agit, par exemple, des conseils de développement de pays ou d'agglomérations ou du conseil économique social régional. L'École, la formation professionnelle, l'université, la recherche et le sport relèvent de leurs compétences. Cela implique de notre part un travail en commun avec les différentes structures pour bâtir ensemble des propositions, pour

impulser ensemble des actions, développer des convergences, organiser les solidarités locales. Cela nécessite un engagement dans les collectifs locaux FERC, UGFF et les commissions départementales UGICT. Il faut veiller à renforcer les liens avec les territoriaux CGT et le SGPEN.

Les syndiqués représentent le SDEN, ce qui implique des allers/retours entre les travaux effectués dans les structures où ils sont élus ou mandatés et leur SDEN pour un enrichissement mutuel.

L'activité amorcée avec les camarades de l'enseignement privé (SNPEFP) doit être développée dans le cadre d'une intégration de l'enseignement privé dans le service public de l'éducation nationale.

Toutes ces réunions, ces discussions permettent également d'informer sur les droits syndicaux, de les faire vivre, de construire des revendications pour l'obtention de nouveaux droits. Les droits syndicaux doivent faire l'objet de toutes les attentions et être utilisés le plus largement possible.

Le SDEN doit également tendre à organiser un maillage géographique du département. Cette répartition géographique doit permettre une remontée plus rapide des informations, une plus grande efficacité dans la distribution des documents syndicaux et dans l'organisation d'heures d'information syndicale dans les endroits où nous ne sommes pas présents et ou, bien souvent, aucun syndicat n'est présent. Nous sommes capables d'adopter cette organisation au moment des élections, mais il faut la pérenniser dans le temps.

■ QUELLE CONTINUITÉ SYNDICALE ?

Les difficultés de suivre nombre de syndiqués du fait de la précarité et d'une mobilité croissante des salariés, freinent le renforcement.

Nous devons améliorer le suivi des mutations entre les SDEN et/ou les URSEN.

Il arrive encore trop souvent que nous "perdions" des syndiqués, temporairement ou définitivement, lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite.

Les élus CAPN informent les académies des entrées et des sorties en précisant quels sont les collègues syndiqués. Cela doit permettre aux élus CAPA de prendre contact avec les arrivants entre les deux mouvements et de s'assurer qu'ils ont correctement rempli leur dossier, et de les informer sur les postes vacants et les cartes scolaires dans leur discipline.

Nous ne devons pas attendre que ce soient les camarades qui mutent qui prennent contact avec le syndicat. Rapidement, les documents précisant l'organisation interne du SDEN (les responsables par pôles et collectifs, par secteur géographique, le secrétaire de la section dont il dépend) doivent être remis au camarade. Le secrétaire à l'organisation du SDEN met à jour le plus vite possible le fichier et le trésorier s'occupe, en même temps, du transfert de cotisations. La même organisation doit prévaloir avec les néo-syndiqués.

Nous devons améliorer le suivi des stagiaires IUFM.

Lorsqu'un stagiaire IUFM, au terme de sa formation, est nommé dans un établissement ou une école, il doit être accueilli localement autant que faire ce peut. Les camarades chargés par le SDEN ou L'URSEN du suivi des IUFM doivent contacter les secrétaires de section concernés, quand la structure existe, pour les en informer.

Nous devons organiser le passage du syndicalisme des actifs à celui des retraités, surtout dans cette période d'accroissement des départs à la retraite. Les retraités sont organisés en sections départe-

mentales, régionales et nationale des retraités. Ils sont partie prenante dans les SDEN, les URSEN et l'UNSEN, d'où l'importance de les garder dans le syndicat.

Nous devons garder le contact avec les camarades qui changent de mission (chef d'établissement, inspection...) et leur permettre de continuer à s'investir dans les structures idoines du syndicat.

LA FORMATION

La formation syndicale d'accueil doit prendre en compte tous les syndiqués, nouveaux, anciens, isolés. C'est pourquoi cette formation syndicale doit être également proposée aux syndiqués plus anciens, et notamment à ceux que l'on voit rarement dans les réunions, qui sont isolés dans leur établissement, dans leur école.

La formation syndicale est primordiale pour former des syndiqués acteurs, "outillés" pour le débat et pour assurer pleinement leurs responsabilités.

Chaque syndiqué devrait avoir suivi au moins le stage de niveau I organisé au niveau des UL, pour avoir une assise de connaissances sur les modèles économiques, sur le syndicat, sur l'interpro. Ce stage et les échanges entre les stagiaires permettent, notamment, au syndiqué de percevoir la richesse d'un syndicat interprofessionnel. Ces stages contribuent à se créer une identité CGT. Un "Courrier de la FERC" présente tous les stages organisés par la Fédération ainsi que certains stages UGFF et UGICT dans lesquels les syndiqués de l'UNSEN ont toute leur place.

Il présente un panel large pour approfondir les connaissances sur des sujets particuliers (retraite, statuts, droits...) ou pour accompagner le syndiqué dans ses fonctions à l'intérieur du syndicat (politique financière, direction de syndicat) mais aussi dans ses mandats (rôle des élus, Commission Hygiène et Sécurité). Des stages spécifiques sont également mis en place par les structures locales (SDEN, URSEN) pour répondre à des besoins émis par les syndiqués (conseil d'administration, premier degré...). Les documents et le contenu de ces formations spécifiques doivent remonter à l'UNSEN afin d'en permettre la mutualisation.

Cette offre tente de répondre aux besoins des syndiqués. La CGT s'est dotée d'un centre de formation performant au Sud de Paris. A la demande des structures, certains stages peuvent être déplacés dans les départements, raccourcis, rallongés.

Tout est fait pour que les syndiqués puissent se former tout au long de leur vie syndicale. Les SDEN et URSEN doivent être attentifs à l'offre de formation à laquelle ils contribuent en proposant des stages ou des journées plus spécifiques (conseil d'administration, etc.). Les demandes doivent être présentées par les syndicats. Ces stages doivent ensuite permettre de s'engager dans une activité particulière, par exemple de prendre en charge un mandat, un groupe de travail, d'organiser ou de participer à différentes réunions. Le bénéfice du ou des stages suivis ne doit pas aller qu'aux stagiaires mais rayonner sur toutes les structures dont il dépend.

L'INFORMATION

L'information syndicale est indispensable. Pour être efficace, elle doit arriver à destination, c'est-à-dire aux syndiqués ou à l'ensemble des personnels. Dans une société hyper médiatisée où les médias jouent un rôle partial, l'information CGT en particulier, et plus généralement l'information sociale, doit être une préoccupation constante.

Cela passe aussi par un investissement de nos SDEN dans la communication de notre activité auprès de la presse confédérale.

Depuis la rentrée scolaire 2007, l'UNSEN-CGT s'est dotée d'un site internet remanié dont l'efficacité est reconnue.

Le nombre de visites est en augmentation constante, tout comme les demandes d'adhésion arrivant directement à l'UNSEN par ce canal. Il faut cependant ajouter une rubrique permanente sur toutes les luttes en cours comme cela se fait déjà sur plusieurs départementaux.

Le site est régulièrement mis à jour pour être en phase avec l'actualité et apporter des informations récentes et utiles.

Un espace militant accessible avec un mot de passe va rapidement être mis en place. Il comprendra différentes parties : archivage de publications, "boîte à outils", informations concernant la trésorerie.

Des forums internet thématiques seront proposés de façon à favoriser les échanges entre SDEN et à préparer et prolonger autant que possible les travaux des différents pôles et groupes de travail de l'Unsen.

Les courriels sont de plus en plus souvent utilisés pour augmenter encore la réactivité. Les SDEN et/ou les URSEN doivent régulièrement relancer les syndiqués pour obtenir les adresses mails et renseigner leur fichier. La tenue d'un site internet local nécessite une mise à jour régulière.

Ces moyens de communication améliorent certes la réactivité, mais ne peuvent remplacer les autres modes de communication et de construction collective. Leurs limites apparaissent rapidement : manque de confidentialité, absence d'échange, risque de privilégier la quantité d'informations à la qualité, et donc d'en décourager la lecture...

Les publications ont toute leur importance. Un nombre conséquent d'exemplaires restent à disposition des SDEN après l'envoi aux syndiqués afin d'en permettre la distribution aux collègues non syndiqués en salle des professeurs. Ils sont envoyés régulièrement aux Unions Départementales.

Il serait souhaitable que chaque SDEN ou URSEN se dote d'un journal syndical afin d'informer les personnels sur l'actualité du secteur au niveau national mais aussi et surtout local. Cette publication permet aux différentes structures d'être visibles et lisibles pour tous les personnels. Toutes ces publications ("Perspectives", 4 ou 6 pages spécifiques, UNSEN Info, journaux locaux) sont ouvertes à la mutualisation. Les articles peuvent être repris, les syndiqués doivent être sollicités pour écrire. Ces publications doivent être le fruit d'un travail réellement collectif.

Avec le "nouveau système de cotisations" les syndiqués doivent recevoir "Ensemble", le mensuel de la CGT et les syndiqués actifs "Options", celui de l'UGICT.

S'agissant de la nouvelle publication "Ensemble", l'Unsen Cgt interpellera sa rédaction. En effet, la page 16 ("**des hauts et débats**") ouvre systématiquement ses colonnes à des "personnalités" politiques ou du MEDEF, qui ne sont pas connues pour se soucier des intérêts des salariés. Ces mêmes personnalités qui, contrairement aux salariés, disposent de tous les moyens de communication, publiques et privés, sans qu'il soit nécessaire que nos cotisations financent la diffusion de leur propagande.

Nos publications n'ont pas vocation à s'ouvrir aux fossoyeurs des services publics et du monde du travail, aussi élégants puissent-ils paraître.

Nous devons également veiller à l'impulsion des campagnes d'abonnement à la NVO, outil efficace et apprécié des syndiqués.

LE FINANCEMENT

Le premier engagement que prennent les adhérents, conformément aux statuts de la CGT, c'est de doter leur organisation des ressources financières nécessaires à une activité syndicale menée en toute indépendance.

L'adhérent de la CGT s'engage donc à verser une cotisation, 1 % du salaire net pour les actifs, 0,5 % de la pension pour les retraités, destinée à fournir, à son syndicat comme à l'ensemble des structures de la CGT auxquelles ce syndicat appartient, l'assise financière, gage de la vie démocratique de nos organisations et de la mise en œuvre des orientations qu'elles décident.

Pour l'Union Confédérale des Retraités (UCR), chaque syndiqué paie régulièrement une cotisation mensuelle égale au minimum à 0,5 %, pour atteindre par étape 1% du montant de sa retraite tous régimes confondus et/ou reversion. La conférence nationale de la Section Nationale des Retraités (SNR) de l'UNSEN-CGT a adopté le taux de 0,6 % du montant total des pensions.

Les salarié-e-s non imposables ne bénéficient d'aucune aide pour payer leur cotisation. L'Unsen mettra en place un groupe de travail en vue de soumettre des propositions au prochain congrès confédéral pour prendre en compte cet état de fait.

La régularité de la collecte des cotisations par le syndicat, de même que l'actualisation périodique de son montant lorsqu'elle est programmée, est favorisée par le prélèvement automatique. Ce dernier doit être systématiquement proposé aux adhérents. Il facilite de plus la continuité syndicale à l'occasion d'un changement d'affectation ou d'un départ en retraite.

Depuis le 1er janvier 2007, le syndicat effectue le reversement aux différentes structures auxquelles il appartient statutairement en adressant la part qui leur revient à Cogetise, l'organisme chargé de sa répartition.

Ces structures fédérales, confédérales, territoriales, les unions spécifiques, la presse qui, toutes, incarnent la dimension interprofessionnelle du syndicalisme CGT, sont ainsi dotées simultanément et sans délai des ressources déterminées par les Congrès ou comités confédéral, fédéral et l'Union départementale du syndicat. Ces ressources sont déterminées en pourcentage de la cotisation, le syndicat départemental et son union régionale ou académique ayant la garantie de disposer du quart au moins des cotisations. Le SDEN, son Union Académique ou Régionale, l'UNSEN mènent une politique financière appropriée à la traduction des orientations adoptées en objectifs à réaliser. Accueil, formation, participation, réunion, information des syndiqués, ainsi que l'adresse aux autres salariés, par exemple, nécessitent une programmation de l'activité et l'affectation de ressources correspondantes.

Le syndicat concrétise cette programmation dans le cadre d'un budget. Ce dernier permet d'apprécier la dynamique de renforcement nécessaire. L'appropriation collective d'une politique financière, indissociable de l'activité générale du syndicat, doit donc se généraliser.

Cette résolution porte en filigrane toute l'activité de l'UNSEN qui consiste à impulser et coordonner d'une part l'activité revendicative, et d'autre part la vie syndicale des SDEN.

Améliorer la qualité de vie syndicale de chaque SDEN, c'est permettre :

- à chaque syndiqué de s'approprier l'outil CGT afin d'en devenir acteur,
- à chaque SDEN de construire son activité et de se déployer,
- à l'UNSEN de jouer pleinement son rôle de catalyseur et d'être reconnue en tant qu'organisation syndicale incontournable dans l'éducation,
- à la CGT toute entière de se renforcer pour obtenir satisfaction sur les revendications de l'ensemble des salariés.



Territoires et syndicalisme : analyses et réponses syndicales La démocratie comme exigence

De l'Europe aux bassins d'emploi, des régions aux "pays", le territoire émerge comme un nouvel espace économique et social qui bouleverse les compétences territoriales.

La proximité territoriale peut devenir source de démocratie et de progrès, à condition que nous en gagnions les outils et que nous l'investissions mieux.

Le territoire, dans toutes ses déclinaisons, est un lieu d'affrontement et de luttes. Il doit être aussi celui d'un authentique dialogue social pour entraîner la négociation et la construction de nouvelles normes sociales. Nous devons dans cette perspective y porter nos revendications, sur l'école, le collège et le lycée. Cette démarche doit avoir un impact sur le contenu des droits nationaux.

Notre responsabilité syndicale est donc de définir des revendications et d'impulser une démarche autour de questions essentielles : Quel besoin en missions pour les services publics de proximité ? Quelle définition de ce service public ?

Quelles conséquences sur la fiscalité locale ?

Quels outils de péréquation ?

ÉTAT DES LIEUX

C'est en 1982, avec le vote des lois de décentralisation, que la région s'installe dans le paysage politique français.

La loi du 2 mars 1982, considérée comme l'acte I de la décentralisation, donne à la région son statut de collectivité territoriale à part entière.

La tutelle préfectorale a priori est supprimée et n'est plus désormais exercée qu'a posteriori.

Les assemblées régionales (conseil régional) et départementales (conseil général) règlent par délibération les affaires dont elles ont la compétence.

Le conseil Régional a la responsabilité de la construction et l'entretien des Lycées, ainsi que de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le conseil général a la responsabilité de la construction, l'équipement et l'entretien des collèges. Il a la compétence en matière de transport scolaire départemental.

Les communes ont la responsabilité de la construction, de l'équipement, du fonctionnement des écoles.

En 1994, la loi quinquennale confie aux régions la coordination de la formation professionnelle des jeunes. Les exécutifs régionaux adoptent alors des schémas qui deviendront ensuite des programmes régionaux de développement de la formation professionnelle et d'apprentissage des jeunes (PRDF).

En 2000, le plan Université 2000 invite les régions à s'associer à l'État dans le financement de l'environnement universitaire

(hébergement, restauration, etc.).

En 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République a posé le principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales, et inscrit les termes "région" et "décentralisation" dans la Constitution.

Depuis 2004, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de décentralisation. La loi du 13 août 2004, passée en force par le gouvernement de l'époque avec l'article 49.3, acte II de la décentralisation, précise et complète les compétences déjà exercées par les collectivités locales.

Les régions ont désormais des pouvoirs renforcés en matière de développement économique (schéma régional de développement économique), de transport (TER, infrastructures...), de formation professionnelle et d'apprentissage (Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF)), de santé. Les personnels TOS des lycées sont gérés par la Région.

Les départements ont désormais des pouvoirs renforcés et héritent d'outils décisifs pour lutter contre la ségrégation et les inégalités urbaine, sociale et scolaire : délégation partagée (avec les communes) du logement social ; fixation du secteur de recrutement (carte scolaire) des collèges ; gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ), fonds de solidarité pour le Logement (FSL)... Les départements sont responsables des transports scolaires et assurent aussi la gestion des personnels TOS des collèges.

Ils sont partenaires de l'école pour l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, la politique en faveur des handicapés.

Les Conseils généraux gèrent la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ce sont des conditions financières qui déterminent la prise en charge des personnes handicapées. De fait, dans les écoles ordinaires, ce sont des milliers d'enfants qui sont laissés sans soin. L'UNSEN CGT revendique le retour à une gestion nationale du handicap et l'obligation faite à l'état de mettre à disposition des handicapés des personnels et des établissements spécialisés.

Dorénavant, les collectivités territoriales gèrent de manière autonome des pans entiers des services publics, éléments du statut social de chacun.

L'union européenne crée, favorise et impose des relations transfrontalières et influe négativement sur l'évolution de nos services publics à l'intérieur de notre territoire ainsi sont mis en concurrence écoles ou établissements au-delà des frontières (Nord/Belgique entre écoles publiques/privées, scolarisation des enfants handicapés...) mais sont mises également en concurrence les collectivités territoriales elles-mêmes.

L'union européenne se construit selon deux axes: l'infra et la supra nationalité. Dès 1982, la décentralisation s'est pleinement inscrite dans le projet européen de destruction des états nations.

Elle est le levier infra national de destruction des compétences et des services publics nationaux.

Dans le cadre de la construction européenne, la décentralisation ne vise qu'à remplacer l'égalité de tous par la concurrence de tous contre tous (commune contre commune, département contre département etc.). En ce sens, la décentralisation est un élément fondamental du dumping social.

DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION : L'APPRÉCIATION DE L'UNSEN

La CGT, favorable au processus entamé par les lois de 1982 et 1983, s'est prononcée pour de nouveaux progrès autour de la décentralisation. Tout exige, en effet, de mieux répondre aux besoins des salariés et de la population, de réduire les inégalités sociales et territoriales, de mieux maîtriser les choix sociaux, économiques et politiques.

En ignorant ces exigences, la décentralisation mise en oeuvre présente de graves dangers :

- concurrence entre les territoires.
- aggravation des inégalités entre territoires "riches" (Ile-de-France, régions transfrontalières...) et "pauvres" (diagonale du vide du grand centre ouest, par exemple). Risques d'accroissement des inégalités sociales et de traitement (RMI/RMA affectés aux conseils généraux...).

La nouvelle phase de décentralisation, imposée malgré les luttes puissantes de 2003, s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'État, dans notre secteur comme dans tous les autres.

Cela a induit son désengagement, illustré par le transfert des personnels TOS ou la tentative de transfert, mise en échec par les luttes, des CO-Psy et des médecins scolaires.

Les évolutions politiques prises et encouragées au sein de l'Union Européenne et de l'OCDE (stratégies de Lisbonne, de Bologne, évaluations PISA, libre concurrence...), nous montrent que la décentralisation actuelle est utilisée comme un moyen permettant d'engager des régressions majeures pour les missions éducatives comme dans le domaine de la recherche (PRES).

Certes, la gestion centralisée de l'Ecole qui imposait des contenus et un modèle uniforme d'organisation à l'ensemble de la société n'a pas éradiqué les inégalités sociales. Elle peut même avoir eu tendance à les renforcer faute d'adéquation entre les moyens et les ambitions politiques.

Le transfert de responsabilités aux collectivités locales a permis de répondre, plus directement, lorsque celles-ci en ont eu les moyens, aux demandes des usagers en terme d'investissements dans les équipements scolaires, dont le besoin se faisait cruellement sentir dans les années 70, face à la poursuite du processus de massification de la population scolarisée.

Les différentes étapes de la décentralisation ont été présentées comme une volonté de se rapprocher des citoyens en répondant mieux à leurs besoins, par plus de proximité et de démocratie.

En l'état actuel force est de constater que la décentralisation n'est qu'un processus de démocratie formelle. La démocratie sociale reste à imposer. De ce point de vue, elle est une revendication majeure qui doit être portée par nos syndicats. Les unions loca-

les doivent à ce titre constituer un objet d'investissement militant majeur, afin de favoriser l'émergence de la démocratie sociale localement, et de façon plus pragmatique, afin de défendre les conditions de travail et les missions des personnels de l'éducation à une échelle où seront prises des décisions éducatives.

Les gouvernements, adeptes d'une logique marchande, entendent ouvrir une voie vers la "libéralisation" de pans entiers de notre société (éducation, santé, équipements et infra structures...) aux règles de la "concurrence libre et non faussée".

L'orientation politique actuelle, prise dans la deuxième phase de la décentralisation (loi du 13 août 2004), utilise comme outils de dérégulation la LOLF et l'autonomie des établissements (EPLE et EPEP). La loi Fillon et ses décrets d'application (circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005) masquent ainsi, sous la rhétorique de l'autonomie, le transfert croissant des décisions dans les mains des chefs d'établissements, et intègrent les établissements dans des réseaux dont la délimitation recoupe celle des bassins de formation, décidée par l'administration académique sous la tutelle du ministère.

Il s'agit de contraindre le service public d'éducation et de formation à entrer dans des critères comptables de rentabilité à court terme. La répartition des moyens qui accompagne la définition du budget opérationnel de programme (BOP) par académie, permet la contractualisation entre le ministère et les rectorats et entre les académies et les établissements. Cela aboutit à l'externalisation ou à la privatisation de certains services de l'Education nationale. La restauration scolaire est un exemple de cette dérive.

Le transfert de charges nouvelles, sans compensation financière suffisante, aux collectivités territoriales, a abouti à la hausse concomitante de la fiscalité locale. Parallèlement, l'État cherche à alléger la fiscalité nationale au profit des plus fortunés et des grandes entreprises.

Cela se manifeste, notamment, par :

- une opposition entre une logique de formation du citoyen et une logique d'insertion professionnelle à court terme ;
- une insuffisance des politiques d'accueil, d'information et d'orientation ;
- l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire au détriment des familles les plus précaires ; le Programme de Réussite Éducative (P.P.R.E.) en offre le déplorable exemple. Ce qui favorise l'organisation du contrôle social des familles par le biais de l'école.

Paradoxalement, décentralisation et déconcentration peuvent même aboutir à une recentralisation et une "reconcentration" des centres de décisions.

Même quand ces derniers sont géographiquement délocalisés, ils sont bien souvent confisqués par de petits groupes de décideurs sans contrôle démocratique.

- Carte scolaire : dotation des moyens comme sectorisation.
- Gestion des personnels du second degré : limite du mouvement déconcentré, inefficacité de la gestion de la carrière des personnels, (échec de la réforme en cours de l'évaluation et d'accès hors-classe).
- Modification de la structure des filières professionnelles, sans concertation, par circulaire ministérielle.

La décentralisation mise en place actuellement conduit à un recul de la démocratisation et de l'efficacité du service public. La CGT Educ'action revendique l'abrogation de la loi du 13 août 2004.

**NOTRE REVENDICATION :
UNE REAFFIRMATION DU RÔLE
DE L'ÉTAT ET UNE ORGANISATION
TERRITORIALE FONDÉE SUR
L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET
LA DÉMOCRATIE SOCIALE.**

Tout d'abord, l'articulation entre l'État et les collectivités territoriales doit garantir l'unicité de notre système éducatif, tant du point de vue des contenus d'enseignement, que de celui de l'égalité territoriale de l'offre de formation.

Nous rappelons notre attachement et notre détermination à agir pour que l'État continue d'assumer la définition des programmes nationaux d'enseignement, la définition et l'organisation des certifications (examens, diplômes), la mission d'orientation des élèves, les missions de contrôle, le recrutement et la gestion de carrière des enseignants.

Nous exigeons que l'ensemble des personnels intervenant dans le champ de l'Éducation dépendent du statut général de la Fonction publique.

C'EST DONC D'UN TOUT AUTRE PROJET, CAPABLE DE VALORISER LA DIVERSITÉ DES ATOUTS TERRITORIAUX, DONT NOUS DEVONS DÉBATTRE ET QU'IL FAUT CONSTRUIRE

Pour ce faire, et à l'inverse de la politique menée, il y a besoin de plus de services publics qui maillent le territoire national aussi bien en zones urbaines que rurales.

Les services publics sont essentiels tant à la satisfaction des besoins de la population qu'au développement du tissu économique. L'installation d'entreprises est tributaire aussi de l'existence d'écoles, d'établissements secondaires, de formation professionnelle initiale et continue...

Le développement et la consolidation concomitante des services et entreprises publics doit tout à la fois permettre plus de proximité, d'accessibilité et de réactivité face aux besoins de la population.

Cela implique un fonctionnement plus démocratique des services publics, des moyens supplémentaires et des droits nouveaux pour les personnels et les usagers.

La conquête, par les organisations syndicales, d'espaces de revendications et de contre-pouvoirs est nécessaire à tous les niveaux de décision et d'action.

Nous revendiquons l'attribution de moyens et droits syndicaux permettant de tenir le rôle décisif de représentation sociale (organismes de sécurité sociale, CESR, conseil de développement, CAEN, commission paritaire, COPIRE, CCREFP...).

La CGT Educ'action revendique l'abrogation des ordonnances Juppé de 95 et de la loi Douste-Blazy de 2004.

Permettre aux citoyens d'intervenir plus directement sur les choix qui les concernent est, de ce point de vue, un levier irremplaçable. **Nous avons besoin de véritables consultations avec la population, dans lesquelles les organisations syndicales représentatives de salariés doivent avoir leur place.**

Une décentralisation fondée sur l'égalité de traitement des citoyens suppose nécessairement un renforcement de la solidarité nationale.

Pour la CGT Educ'action une décentralisation démocratique doit se fonder sur le triptyque: satisfaction des besoins, solidarité, égalité.

■ BESOINS, AU SENS DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.

Les usagers et les personnels doivent pouvoir intervenir sur le service public, c'est pourquoi la démocratisation de l'appareil d'État est au cœur des alternatives à construire.

Les politiques publiques, les missions publiques, leurs contenus et leurs mises en œuvre doivent pouvoir être réellement débattus dans les territoires.

Nous revendiquons la création d'instances locales, départementales, régionales, nationales donnant la parole aux usagers et aux organisations syndicales, aux représentants des salariés pour une prise en charge réelle des difficultés et aspirations, définition des besoins, politique budgétaire et d'emploi, implantation des services publics de proximité, évaluation de leur efficacité...

■ SOLIDARITÉS, DANS ET ENTRE TERRITOIRES, IMPLIQUENT LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES, DANS LESQUELS LES SERVICES PUBLICS DOIVENT AVOIR UN RÔLE DÉTERMINANT

Le développement d'un service public à la hauteur des besoins de la population, indépendamment du lieu où elle vit, exige, à l'inverse de l'évolution en cours, un renforcement de l'engagement de l'État en particulier en matière d'emplois statutaires.

Les réformes doivent aider le progrès économique et social, répondre aux attentes et besoins de la population, mieux assurer les droits et en gagner de nouveaux.

Les transferts de compétences ne se justifient que s'ils permettent un meilleur service public dans un cadre de solidarité nationale, d'égalité de traitement des populations. Un état des lieux doit être fait, pour les missions de service public déjà décentralisées.

Ces questions doivent être débattues avec les personnels pour renforcer la qualité des prestations rendues au citoyen et les droits des agents.

Le développement des complémentarités entre services de l'État et des collectivités territoriales et entre collectivités territoriales elles-mêmes, **est nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des citoyens** et pour répondre à des situations diversifiées sur le territoire. Cette coopération doit s'imposer en particulier entre les régions et l'État.

■ LA DÉMOCRATIE, AUSSI COMME UNE EXIGENCE SOCIALE.

Les fonctionnaires doivent disposer de garanties statutaires unifiées et renforcées dans le cadre du statut général. Des droits nouveaux nationaux doivent être reconnus avec des instances de concertation et de négociation dotées de réelles prérogatives.

De nombreux personnels précaires remplissent des missions de Service public en particulier dans l'Éducation nationale (AVS, EVS...). Leur travail correspond à de réels besoins, à de nouveaux métiers. L'UNSEN CGT revendique une véritable forma-

tion pour ces personnels, un vrai salaire et leur titularisation dans la Fonction publique.

Cela contribuera à assurer aux usagers un service public efficace, transparent et de qualité.

Nous nous engageons à agir syndicalement pour que l'État conserve le monopôle des services publics, qu'il en assume également la responsabilité en particulier financière par le transfert des moyens nécessaires au fonctionnement des missions attribuées aux collectivités territoriales, et le respect de leur péréquation garante des principes de solidarité entre les territoires. Nous dénonçons et combattons toute tentative de délégation, voire d'externalisation, de ses missions.

Nous revendiquons que les usagers, les personnels et les élus puissent jouer pleinement leur rôle dans des instances territoriales renouvelées qui doivent être décisionnelles, organisées de manière transparente et démocratique et compétentes dans les domaines suivants : évolution de la carte des formations, sectorisation, architecture administrative des écoles et des établissements, intégration de tous les enfants, en particulier des enfants handicapés...

DEVELOPPER UNE DEMARCHE ET UN OUTIL SYNDICAL POUR FAIRE AVANCER NOS RENDICATIONS

Notre démarche, c'est d'être au plus près du réel, au quotidien, de ne pas se tromper d'interlocuteur et de participer à la construction de solidarités nécessaires, au sein de la CGT et hors CGT, pour peser efficacement sur toute décision.

Cela suppose donc de bien cerner les terrains à investir et de se poser les questions : avec qui, où, comment ?

En effet, c'est à partir de la réalité sur nos lieux d'exercice, base de notre activité au sein des SDEN, que nous devons d'abord porter nos revendications, avec le souci d'un travail commun avec tous les personnels quel que soit leur statut.

Pour y parvenir, nous devons revitaliser nos sections syndicales pour développer et assurer le fonctionnement démocratique de la vie syndicale au plus près des personnels.

A l'école, ce sont des personnels de l'Etat mais aussi des personnels territoriaux, des personnels sous contrats aidés.

Quels besoins en emplois, quelles qualifications, quelles conditions de travail ? Quel projet pour l'Ecole ?

Comment, au sein d'une ville, les personnels des écoles et des collèges et des lycées investissent-ils le terrain de la réussite éducative, au sein des écoles et des établissements scolaires, en prenant en compte les dispositifs d'accompagnement à la scolarité organisés par les collectivités locales ?

Quel travail de coordination de notre organisation avec le syndicat des services publics territoriaux ?

Comment, avec la CGT, travaillons-nous sur l'aménagement du territoire, sur le développement économique, culturel et social de nos territoires, à partir des préoccupations des salariés en matière d'avenir de l'emploi, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de proximité, de protection sociale, de santé, de niveau des pensions ?

Ces questions nécessitent, au sein de nos SDEN, des débats, des prises de décisions, un suivi.

Les structures interprofessionnelles se trouvent à la croisée de positionnements issus de nos différents secteurs professionnels. Ces derniers peuvent être sensiblement différents, voire divergents.

Comment construire une position syndicale commune alimentant déclaration et vote de nos mandats dans les instances ?

C'est un enjeu démocratique à relever à l'intérieur de la CGT.

Développer la construction de revendicatifs fédéraux (projet éducatif, formation, orientation, enseignement...) destinés à alimenter la réflexion confédérale, à l'échelle départementale, régionale, nationale. Réflexion débouchant sur des repères confédéraux que porteront nos représentants CGT dans les différentes structures territoriales.

C'est l'enjeu à relever pour être effectivement un syndicat confédéré. C'est l'inverse du corporatisme.

Il est indispensable d'appliquer ainsi, dans notre démarche syndicale, le principe adopté à la CGT : l'Ecole est l'affaire de tous.

Il y a besoin d'agir pour améliorer notre fonctionnement au regard de la multiplicité des lieux où nous sommes amenés à intervenir, car il y a une nécessité à ce que les positions de la CGT soient connues, débattues et approuvées démocratiquement pour pouvoir être portées réellement auprès des salariés.

De même les syndiqués doivent être en mesure de discuter, dans un délai raisonnable, des évolutions proposées par la confédération. Tous les syndiqués de la CGT ont le droit d'être consulté

GLOSSAIRE

BOP	: Budget Opérationnel de Programme
CAEN	: Comité Académique de l'Education nationale
CCREFP	: Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CESR	: Conseil Economique et Social Régional
COPIRE	: Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale
EPEP	: Etablissement Public d'Enseignement Primaire
EPLE	: Etablissement Public Local d'Enseignement
LOLF	: Loi Organique relative aux Lois de Finances
OCDE	: Organisation de Coopération pour le Développement Economique
PISA	: Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves
PRDF	: Projet Régional De Formation
PRES	: Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
TOS	: Technicien, ouvrier de service

Elections dans l'Education :

Services publics :
score historique de la CGT

Selon de premières estimations de la Direction Générale des Collectivités Locales sur les résultats définitifs des élections professionnelles, la CGT renforce sa place de première organisation syndicale dans la Fonction publique territoriale, avec 33,5 % des voix en CTP et en CAP, soit une progression par rapport à 2001 qui s'établirait à + 2,3 points en CTP et + 1,9 point en CAP.

Si ces résultats se confirment lors de la publication officielle fin décembre, la CGT serait pour la première fois en progression dans la Fonction publique territoriale et dépasserait son score le plus haut réalisé en 1989 (33,46 % en CAP et 33,15% en CTP).

La CGT serait la seule organisation importante en progression et creuserait fortement l'écart avec la CFDT, en forte baisse : alors que l'écart avec la CFDT était de 5 points en CAP en 2001, il serait désormais de 11 points ; en CTP, l'écart passerait de 3 à 10 points. Avec FO, l'écart serait de plus de 14 points en CAP et de plus de 15 points en CTP. Les autres organisations réalisent toutes des scores ne dépassant pas les 6 %. La CGT progresse dans l'ensemble des collectivités locales et des catégories. Ce progrès est particulièrement marqué dans les petites collectivités, les conseils généraux et parmi les personnels de l'encadrement.

Ces résultats valident la démarche de la CGT alliant contestation et propositions, luttes et négociations.

Ils témoignent de la confiance grandissante des agents dans la CGT et de leur aspiration à d'autres choix que ceux portés par le gouvernement, le patronat et de nombreux élus locaux.

*Extrait du communiqué de presse
du 17.12.2008.*

La CGT a le vent en poupe... Comme pour les prud'hommes et les services publics, la CGT Educ'action enregistre une progression encourageante de ses résultats...

Elus CGT-Educ'action
Académie de Créteil

Percée historique !

La CGT-Educ'action Créteil devient la 2^{ème} organisation syndicale de l'académie dans le second degré avec 11 % des voix, devançant le SGEN (7 %).

Elle obtient le 1^{er} rang chez les non-titulaires enseignants et le 2^{ème} chez les non titulaires vie scolaire. Dans les 1^{er} et 2nd degrés confondus, son score est de 7 %, soit la 4^{ème} place derrière la FSU, FO et l'UNSA.

Ainsi, elle dispose désormais de 11 sièges et 22 élus : 6 élus non-titulaires enseignants, 4 élus non titulaires vie scolaire, 2 élus certifiés, 2 élus CPE et toujours 8 élus PLP.

C'est la récompense d'un travail collectif et quotidien de tous les militants de l'académie et des élus de la mandature précédente. C'est aussi une responsabilité croissante que nous sommes prêts à assumer ensemble.

Les nouveaux élus, pour la plupart novices dans ce travail, vont apprendre des anciens, profiter de leur expérience. Ce décroisement est, nous semble-t-il, la clé d'un travail efficace et cohérent et c'est toujours ainsi que nous l'avons perçu.

Reste ensuite aux nouveaux élus à siéger aux commissions... La première sera sans doute un peu stressante, surtout pour les élus eseuilés, mais formés et encadrés... et tout ira pour le mieux. Lorsque nous serons 50 dans 3 ans, ce sera plus facile ! ■

Jean DESMARES
Principal de Collège - SDEN 35

Une voix qui ose...

Le milieu semblait définitivement hostile. Le corps des personnels de direction semblait réservé à un syndicat majoritaire. Pourtant, dans l'Académie de Rennes, la CGT vient de prendre la troisième place et obtenir un élu. En Ille et Vilaine, avec 28 % des suffrages, elle gagne la deuxième place.

En décembre 2005, la CGT présente pour la première fois des candidats aux élections CAPA des personnels de direction. Un score honorable confirme le titre d'une profession de foi : "Cette fois, osez une autre voix".

Il a d'abord fallu oser l'étiquette CGT dans une profession souvent décriée pour son ballet des courtisans.

Cette voix est celle de personnels venus d'horizon différents. A chacune des rencontres, les débats sont passionnés. Ce qui est mis en commun, c'est un quotidien professionnel questionné par la conscience d'enjeux sociaux et politiques.

A chaque fois, on se dispute la République, la laïcité, la loyauté, la solidarité... sans doute parce que le postulat partagé est de faire du neuf, que la recette ne tombera pas d'en haut, que la parole est libre.

Ainsi un syndicalisme nouveau de l'encadrement se construit. Il permet d'élaborer une réflexion sur le métier, le pilotage, la performance, la gestion des carrières.

Son originalité, c'est la rigueur qu'il s'impose de pratiquer le moins d'écart possible entre ce qui est dit entre nous et le discours adressé à la hiérarchie.

Il a réussi à faire sortir de l'anecdote les débats des groupes de travail. La question de l'efficacité éducative a été travaillée en profondeur. Au discours sur la performance, la CGT a été capable d'opposer la critique d'une obligation de résultats qui s'affranchirait de celle des moyens. En même temps, elle avance des propositions sur l'évaluation qui crédibilise cette démarche. Elle était reconnue par nos interlocuteurs, la voici validée par les personnels.

D'autant qu'au printemps 2006, la profession s'est déjà retrouvée derrière notre proposition d'action pour bloquer le recrutement des EVS du premier degré par les collèges. Pas de recettes donc pour développer la CGT parmi les cadres de l'éducation... Sans doute faut-il retenir de ce premier succès le titre du communiqué adressé la 10 décembre à tous les établissements,

"Et maintenant... faisons notre CGT". ■

des élus CGT plus nombreux

...Elle dispose désormais d'élus paritaires plus nombreux aux différentes CAPD, CAPA, CAPN (voir p.30 et 31). Quelques témoignages...

Leila SAIMI

Professeure des Ecoles SDEN 06

Ni jeune, ni nouvelle...

...Mais, de nouveau élue sur la liste CGT Educ'action à la CAPD des Alpes Maritimes ! Professeure des écoles et maîtresse formatrice depuis quelques années, militante syndicale depuis le début de ma carrière, je défends les idées portées par la CGT Educ'action, particulièrement en Commission Paritaire. Le score réalisé par notre liste (+ de 14 %), est le fruit du travail et de l'engagement des militant-e-s qu'il faut remercier.

Etre élu-e exige temps, disponibilité, connaissances techniques et politiques sur le système Education nationale.

C'est défendre les intérêts individuels et collectifs de tous les collègues et, en ces temps de réformes tous azimuts, être vigilante et pugnace pour défendre des acquis et ne pas empirer des situations professionnelles déjà difficiles.

Siéger en CAPD, c'est avant tout un travail d'équipe, non seulement avec son suppléant (on peut siéger à deux), mais avec les militant-e-s qui animent le syndicat. C'est refuser le clientélisme qui fait adapter les positions syndicales aux intérêts individuels, avec toutes ses dérives.

C'est se souvenir que les acquis obtenus sont le plus souvent, liés au rapport de force établi à d'autres moments par l'action collective.

Face à une administration habituée à travailler, le plus souvent, avec des syndicats autonomes et corporatistes, c'est se souvenir que le syndicalisme confédéré permet une plus grande analyse du monde salarial et une vision plus large de l'intérêt des salarié-e-s.

C'est enfin se souvenir qu'il n'y a pas de "petite" ou de "grande" victoire, que toute avancée même minime, outre son intérêt, permet de prendre conscience de l'utilité du syndicalisme confédéré. ■

Rivomalala RAKOTONDRAVELO

Secrétaire Général SE CGT Mayotte

Imaginez ...

Imaginez un territoire d'outre mer... L'éloignement de la métropole et le retard accumulé depuis des décennies de présence française servent d'arguments et d'excuses aux discriminations que l'Etat continue à y exercer.

Imaginez un département Français... L'Education est, dans les propos des dirigeants, une priorité. Dans la réalité, l'Etat est bien loin du compte tant le pari de la scolarisation de tous les enfants en âge scolaire est loin d'être atteint, tant la méthode imposée d'apprentissage du français est éloignée des besoins de ces enfants dont le français n'est pas la langue maternelle.

Imaginez la frustration des enseignants... En quête de droits et d'égalités sociales, ceux du 1^{er} degré se sentent isolés dans leurs revendications puisque à contre courant de la très récente histoire coloniale de l'île et en totale opposition avec la pratique encore d'actualité d'une administration coloniale.

Imaginez alors la fierté et l'espoir des militants... Toujours actifs pour que leur syndicat reste majoritaire dans les différentes élections professionnelles locales, ils ont réussi, pour leur première participation à la CAPN, à placer la liste CGT Educ'Action en première position, malgré des dysfonctionnements importants lors du vote par correspondance.

Et vous comprendrez ces militants du SE CGT Mayotte qui, ne croyant pas aux miracles, sont convaincus que la solidarité n'est pas un vœu pieux ! ■

**Prud'homales :
en avant toute !**

La Cgt progresse en voix et en pourcentage. Elle recueille plus de 1,7 million de voix et 34,4 %, soit près de 10 points devant la CFDT en 2^{ème} position.

Ce résultat place la CGT très largement en tête de toutes les organisations syndicales.

C'est la première fois depuis 1979 qu'elle enregistre un tel progrès dans tous les collèges : progression importante dans tous les secteurs d'activité, notamment chez les cadres, et de façon emblématique, dans le commerce. La CGT y a mené des luttes importantes ces derniers mois et au moment de la remise en cause du repos dominical.

Progrès également dans la quasi-totalité des départements, avec des poussées très importantes dans des territoires fortement touchés par la désindustrialisation ou la disparition des services publics...

Malgré une participation au scrutin qui connaît une nouvelle baisse, au détriment d'une poussée plus forte encore de notre organisation, les salariés valident le bien-fondé de la stratégie syndicale et de l'action collective menée par la CGT depuis 2002.

Militants de la CGT, cela nous confère des responsabilités importantes pour construire une démarche syndicale soucieuse du rassemblement et de l'unité d'action.

Et n'oublions pas les 30 000 électeurs en "emploi aidé" (CA, CAE) dans les écoles qui votaient aux prud'hommes. Comme les autres personnels précaires relevant du droit public, ils nous ont confié leurs voix.

Il nous faut répondre à leur attente et organiser action collective et défense individuelle.

Elections professionnelles :

Au mois de décembre 2008, 900 000 personnels de l'éducation nationale, titulaires et non titulaires, étaient appelés à élire leurs représentants dans les différentes commissions paritaires.

Ces élections ont été marquées par un taux de participation en nette croissance (62 % contre 60 % en décembre 2005).

Contrairement aux déclarations de X. Darcos dénigrant la représentativité des organisations syndicales, ces résultats démontrent que les personnels sont dans l'attente d'un réel dialogue social. Elles marquent aussi le profond désaccord des collègues avec les réformes engagées par le gouvernement, et ce depuis la promulgation de la loi Fillon de 2005, désaccord manifesté par leurs luttes constantes depuis.

Comme la presse nationale le soulignait au lendemain des élections, ce sont les syndicats alliant lutte et propositions alternatives qui progressent.

La CGT Educ'action a enregistré la plus importante progression globale. ⑤

Pour les premières élections des personnels non titulaires aux CCP (Commissions Consultatives Paritaires), la CGT devient, **avec 16 % des voix**, la deuxième organisation syndicale chez les enseignants et les collègues de vie scolaire. ① et ②.

→ Dans le second degré, la CGT progresse et passe de 5,33 %, en 2005, à 6 %. ①

• Enseignement professionnel, une 2^{ème} place confortée

Avec 24 % des voix et avec 3 des 9 sièges de la CAPN, la CGT Educ'action est confortée comme deuxième organisation syndicale. Elle obtient la plus forte augmentation dans ce secteur (+ 0,66 %).

Les syndicats signataires du protocole bac pro 3 ans enregistrent de nouvelles baisses. Au contraire, les personnels de lycée professionnel valident la position de la CGT Educ'action, qui refuse la généralisation du bac pro 3 ans et la disparition du BEP.

• Des élus dans le corps des certifiés !

Nous attendions depuis plusieurs élections le tournant que représente de premiers élus certifiés en CAPA : **c'est chose faite à Clermont Ferrand et à Créteil** (1 siège dans chaque académie).

Dans de nombreux autres endroits, les sièges sont désormais à portée de main (Lyon, Nice, Versailles, Dijon...). La syndicalisation progresse, les activités plus spécifiques se multiplient.

• Dans le corps des agrégés, de nouvelles voix se sont portées sur nos listes plus nombreuses en région.

• Un élu chef d'établissement à Rennes !

La CGT éduc'action présentait une seule liste académique cette année, elle obtient



un siège avec 12,6 % des voix. Ce résultat est à mettre à l'actif d'un nouveau syndicalisme de l'encadrement que les personnels de direction de sensibilités différentes expérimentent.

• De nouveaux progrès chez les CPE

Après Rennes en 2005, les académies de Créteil et de Nancy obtiennent chacune un élu. Nationalement, la CGT obtient 4,12 % des voix.

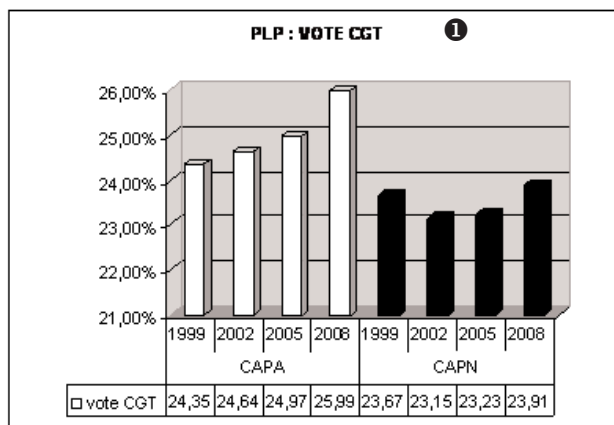
→ Des progrès encourageants dans le 1^{er} degré !

Dans le 1er degré, la CGT a présenté des listes dans plus d'un tiers des départements. Cela explique sans nul doute sa progression en voix de près de 20 % par rapport à 2005. Elle est l'une des trois organisations à progresser globalement (+ 0,31 %).

Notre siège dans les Alpes Maritimes est conforté, la CGT y devient la deuxième organisation devant le SE UNSA.

Dans quelques autres départements, notre organisation peut espérer un siège aux prochaines élections (Ardennes, Haute Marne, Nièvre...).

D'autre part, **les collègues PE de Mayotte** ont exprimé leur confiance envers la **CGT Educ'action** en votant pour la CAPN 1^{er} degré à près de 30 %, représentant ainsi la première force syndicale de l'île. **Ces progressions témoignent également de l'intérêt porté par les enseignants pour le syndicalisme confédéré comme celui de la CGT.**



que du bonus pour la CGT !

→ Non titulaires : les personnels font massivement le choix CGT

Dans la plupart des académies et pour la première fois, ont eu lieu au mois de décembre des élections permettant aux personnels non titulaires (assistants d'éducation, contractuels enseignants et administratifs) d'élire leurs représentants à des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) compétentes, en particulier sur les procédures de licenciements. Ces élections concernaient 100 000 salariés travaillant au ministère de l'Éducation nationale.

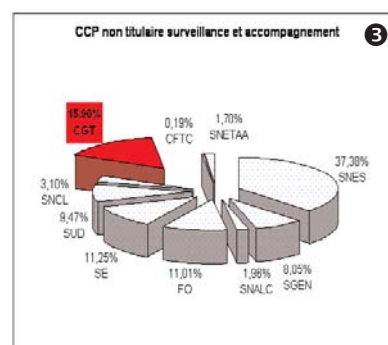
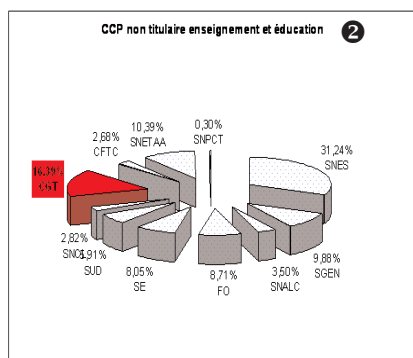
La CGT, avec un score de 16 %, devient la deuxième organisation syndicale représentative de ces personnels, malgré un taux de participation faible avoisinant les 30 %.

Cette faiblesse de la participation était prévisible compte tenu de l'absence de cadrage national pour organiser les élections avec un mode et un jour commun. C'est ce que nous avons demandé lors des réunions préparatoires à ces élections, sans succès.

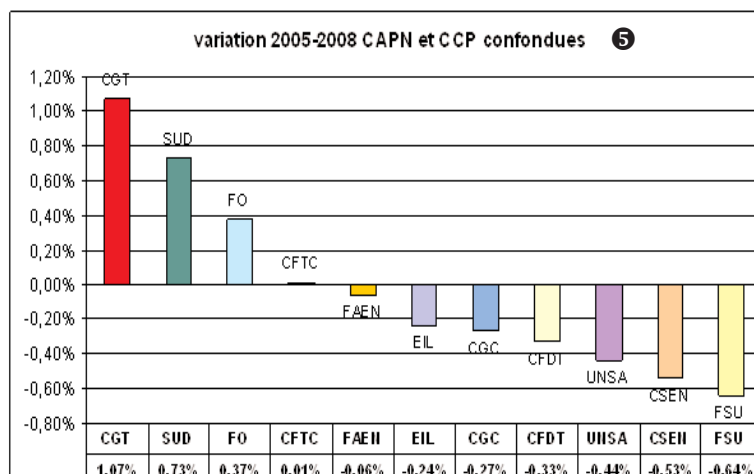
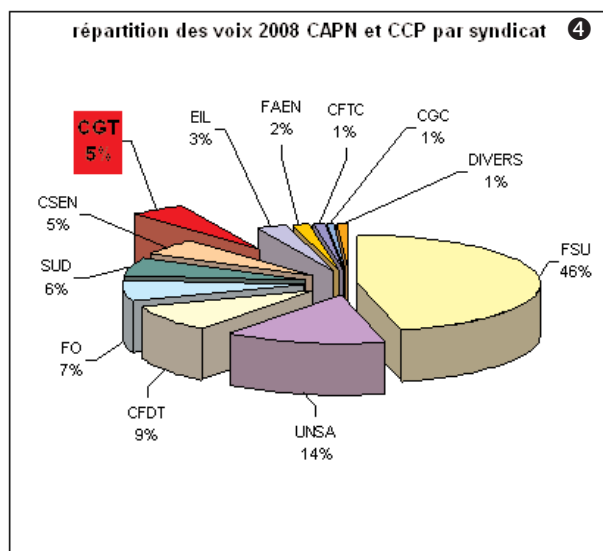
La CGT voulait un vote sur site, le 2 décembre, comme pour les personnels titulaires.

36 nouveaux élus CGT seront dans les CCP pour imposer des améliorations en matière de conditions de travail et de lutte contre la précarité !

La confiance que nous ont accordée ces personnels, nous impose de nouvelles responsabilités et un travail approfondi et en synergie.



Globalement, la CGT obtient près de 26 000 voix lors de ces élections, soit 7000 voix supplémentaires par rapport aux élections de décembre 2005.



LYCEE JEAN PROUVÉ

Bernard Thibaut, secrétaire général de la CGT, a participé le 12 novembre 2008 à une heure d'information syndicale sur la réforme des lycées, au lycée général et technologique Jean Prouvé de LOMME (Nord),

La CGT, confédération où les syndicats enseignants ont toute leur place, fait-elle peur ? L'analyse de la CGT sur l'école gêne-t-elle par sa pertinence ? La qualité des interventions des enseignants à la CGT, leur détermination dans l'action, leur capacité à fédérer les énergies doivent-elle être étouffées ?

Au lycée Jean Prouvé, la voie technologique semble condamnée, coincée entre voie générale et voie professionnelle. Elle permet pourtant de travailler autrement avec des jeunes parfois de milieux défavorisés.

Pour Bernard Thibaut, "Malheureusement l'Education Nationale est un cas d'école, nous avons le même problème sur la santé, nous n'avons aucun dialogue avec le gouvernement. On est quand même le seul pays où l'Etat peut se permettre de toucher au temps de travail sans consulter les organisations syndicales."



Quelles formes de lutte mener ?

Il est de plus en plus difficile de mobiliser pour des grèves de 24 heures.

Jeannine Steinling, secrétaire de section CGT, rappelle que d'autres actions ont été testées dans l'établissement : un contre CA devant le lycée, un goûter syndical.

Cette mobilisation a permis l'an dernier de récupérer un poste et demi !



PEF 98

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☐ me syndiquer ☐ prendre contact

Nom Prénom

Adresse personnelle

Code postal Commune

Grade ou corps Discipline

Établissement

Code postal Commune

Tél E-mail